

Entreprises GÉNÉRALES de France.BTP

rapport d'activités



JUIN 2016



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP

Ce document est mis à
disposition sur egfbtp.com

sommaire



Le mot du président p. 1



Délégation entreprise générale p. 2
Logement p. 3
Construction durable et transition écologique p. 4
Entreprise générale et transition numérique p. 5
Économie et études de prix p. 6



Délégation marchés - PPP p. 7
Promotion des contrats globaux p. 8
PPP et financement p. 11
Forum européen des entreprises générales p. 13



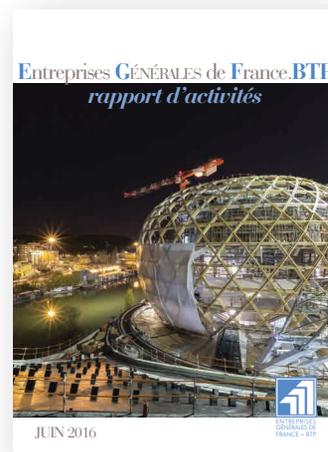
Délégation ressources humaines,
entreprise générale et partenaires p. 15
Comité stratégique ressources humaines
entreprises générales et partenaires p. 16
Formation p. 18
Prévention, santé, sécurité p. 20
Mastère entreprise générale p. 23
Concours prévention santé sécurité 2016 d'EGF.BTP ... p. 24
Les lauréats nationaux p. 25
Les lauréats régionaux p. 26



Délégation technique p. 28
Normalisation p. 29
Actions partenariales p. 31
Communication p. 32



Les délégations régionales p. 33



Ce rapport d'activités est édité par Entreprises générales de France.BTP pour ses adhérents - Directeur de la publication : Xavier Bezançon - Coordination éditoriale : Laurence Francqueville - Conception graphique et mise en page : Claudine Veillet, Lettre & image, 03 84 76 25 15 - Impression : Simongraphic - Photographie de couverture : Cite musicale, Ile Seguin, Boulogne-Billancourt, Bouygues Construction, photo : © Laurent Blossier

Le mot du *président*



Laurent **Grall**, président d'EGF.BTP

Depuis la convention à la Mutualité, qui a rassemblé l'an dernier un millier de personnes pour réfléchir à l'avenir de l'entreprise générale et, plus globalement, du métier de constructeur, notre organisation professionnelle s'est fixé trois axes d'action prioritaires : poursuivre notre action en matière sociale et sociétale ; améliorer notre efficacité collective ; et préparer nos entreprises à de nouveaux marchés.

Le Pacte social et sociétal

Malgré le repli de l'investissement et donc de l'activité, les indicateurs de notre Pacte signé en 2013 restent exemplaires : 96 % de salariés en CDI ; des

rémunérations supérieures aux minima légaux ; 9 000 apprentis et jeunes en formation ; un effort de formation moyen de 3,3 % de la masse salariale ; et des taux de fréquence et de gravité d'accidents très bas. Cette démarche de progrès social montre notre attachement aux hommes, qui va d'ailleurs bien au-delà de nos salariés puisque nous y associons largement nos partenaires sous-traitants. Autre point à mettre au crédit des entreprises d'EGF.BTP, qui réalisent chacune entre 10 millions et 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires : leur engagement à dynamiser l'économie locale et à soutenir l'emploi de proximité. Les entreprises générales sous-traitent environ la moitié de leurs travaux. Plus de 75 % de ces marchés sous-traités ont été attribués en 2015 à des entreprises implantées localement.

L'amélioration de notre efficacité collective

La vocation de notre syndicat est de promouvoir l'acte de construire dans sa globalité. Le nouveau code des marchés publics réaffirme le principe d'allotissement. Il ouvre aussi et surtout un champ très intéressant pour le contrat global. Charge à nous d'informer et de rassurer nos donneurs d'ordre pour qu'ils choisissent cette forme de contrat ! Notre syndicat continuera à défendre les intérêts de nos entreprises générales auprès des pouvoirs publics, à nous représenter dans les organismes stratégiques pour nos métiers, à développer des outils de communication et enrichir le lien avec nos clients et partenaires aux niveaux national et régional. EGF.BTP encourage d'ailleurs la formalisation de rela-

tions gagnant-gagnant avec les acteurs de la filière : je pense par exemple à la charte signée avec les architectes du Nord-Pas de Calais pour promouvoir les bonnes pratiques en conception-réalisation ou au partenariat noué avec la FFB en vue de développer conjointement les marchés globaux de rénovation énergétique.

Se préparer aux évolutions du marché

L'activité repart timidement, après des années difficiles au cours desquelles nos entreprises se sont adaptées et ont cherché à élargir leur chaîne de valeurs en amont et en aval de leurs champs d'intervention traditionnels. Demain, il faudra sans doute aller plus loin : nos clients nous demanderont de dépasser la « simple » livraison d'un ouvrage et de nous impliquer davantage dans sa performance dans la durée. C'est pourquoi nous avons choisi ce thème pour nos Rencontres de la construction 2016. Cela implique de travailler davantage sur les notions d'usage et de service client et de faire preuve de créativité, notamment en matière contractuelle.

Je suis intimement convaincu que nos entreprises générales disposent de tous les atouts pour répondre à ces demandes : la technicité pour imaginer des solutions pertinentes ; la capacité à s'engager sur la constructibilité de l'ouvrage et à offrir une garantie de résultat ; et la vision globale de l'ouvrage, qui permet de livrer dans le budget, dans les délais et avec la qualité qui s'impose tout en simplifiant l'acte de construire pour nos clients.



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP



La délégation entreprise GÉNÉRALE



La délégation « entreprise générale » est présidée par José-Michaël **Chenu** (Vinci), vice-président d'EGF.BTP.

La délégation **Entreprise générale** comprend une commission **Entreprise générale** plénière qui définit les grandes orientations de l'action de la délégation et suit les travaux effectués par les différents groupes permanents :

- une commission **Logement** ;
- un groupe permanent **Entreprise générale et transition numérique** ;
- un groupe permanent **Construction durable et transition écologique** ;
- une commission **Économie et études de prix**

Le rôle de la délégation entreprise générale est d'assurer la promotion et le développement de l'entreprise générale auprès des décideurs publics et privés. Elle a des contacts privilégiés avec les différentes administrations et les cabinets ministériels (MEDDE, Logement, ministère de l'Économie et des Finances notamment). Elle est également représentée dans différentes instances extérieures : Plan Bâtiment durable, Plan de transition numérique du bâtiment, Medef, Association HQE, France GBC, fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, Conseil général de l'Environnement et du Développement durable...)

contact EGF.BTP

Christian Cucchiarini
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83

Logement et aménagement

Logement

Après avoir reçu Thierry Repentin, en charge de la mobilisation du foncier public pour construire des logements, la commission **Logement** présidée par Jean-Baptiste Bouthillon a accueilli Dominique Figeat, chargé par le gouvernement de réfléchir aux actions permettant de mobiliser du foncier privé en zone tendue. Dominique Figeat a rendu son rapport en mars 2016 dont l'objectif est de développer une offre foncière abordable compatible avec la production de logements à coût maîtrisé dans les territoires en tension. Y figurent plusieurs des propositions qui ont été débattues avec EGF.BTP :

- fluidifier le fonctionnement du marché en rendant plus accessible l'information sur les biens vendus et les prix des transactions ;
- renforcer la stratégie foncière des collectivités locales et notamment le volet foncier des PLH ;
- améliorer l'articulation entre les PLH et les PLU ;
- simplifier la politique de décote sur le foncier public ;
- renforcer le rôle des acteurs privés dans l'aménagement ;
- améliorer les délais contentieux.

La pérennisation de la libéralisation des marchés de conception-réalisation après 2018 est une priorité. Un ouvrage de références d'opérations de logements sociaux réalisés selon ce schéma est en cours de réalisation. Sa diffusion permettra de poursuivre la sensibilisation des décideurs sur ce sujet.

EGF.BTP a par ailleurs entamé des discussions avec les représentants de la Fédération des Entreprises sociales pour l'Habitat (ESH), qui sont intéressées à faire baisser le coût du logement. L'innovation est également un domaine dans lequel elles souhaitent progresser, y compris sur les sujets du numérique, de l'habitat modulaire et de la performance énergétique.

EGF.BTP a intégré le Comex logement Ile de France présidé par le Préfet de Région qui a pour objet de dynamiser l'offre de logements en région en s'entourant de professionnels.

Aménagement

Un Réseau national des Aménageurs a été créé en février 2015 à l'initiative de la ministre Sylvia Pinel avec pour objet d'offrir à la fois un partage

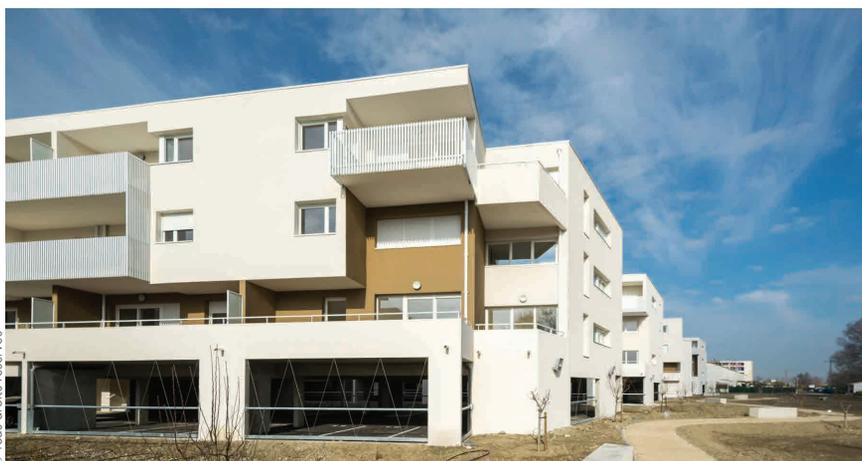
La commission « logement » est présidée par Jean-Baptiste **Bouthillon** (Paris Ouest Construction).

d'expériences et de faire des propositions pour compléter et améliorer le cadre réglementaire de l'aménagement. EGF.BTP a continué de participer largement à ses travaux en étant à la fois membre du comité de pilotage et co-animateur de deux des trois groupes de travail permanents. Le 8 mars 2016, le Réseau des Aménageurs a fait un bilan sur sa première année d'action au cours d'une grande manifestation nationale. Trois groupes de travail ont réfléchi aux thèmes suivants : la mutation du modèle économique de l'aménagement ; l'évolution des montages contractuels ; l'aménagement et la gestion de la ville. Les réflexions et propositions ont porté sur l'importance de l'association du secteur privé à la mise en œuvre de l'aménagement et l'intérêt des approches globales moins séquentielles unissant les différents acteurs (aménageurs, promoteurs, constructeurs).

La ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, a reçu le rapport « Coproduire l'aménagement » issu des travaux du Réseau national des Aménageurs, à l'occasion de leurs 2^{es} Rencontres en mars 2016. L'année 2016 doit permettre de se concentrer sur la question de l'aménagement participatif et les conséquences de la montée en puissance du numérique dans la programmation et l'exploitation des services urbains.

contacts EGF.BTP

Xavier **Bezançon**
 bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74
 Christian **Cucchiari**
 cucchiari@egfbtp.com • 01 40 69 52 83



Conception réalisation de 101 logements sociaux « Clos du cantonnier », Arles, pour Grand Delta Habitat (Spie Batignolles), MAP Architecture



Construction durable et transition écologique



Le groupe « construction durable et transition écologique » est présidé par Christophe **Gobin** (Vinci Construction)

Après avoir travaillé en concertation avec l'administration sur la préparation de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, des décrets d'application nous sont parvenus pour avis :

décret sur les travaux embarqués, décret sur le bonus de constructibilité, décret sur l'individualisation des

frais de chauffage, décret sur les travaux de rénovation énergétique dans le tertiaire, décret sur l'exemplarité des bâtiments publics.

En novembre 2015, un séminaire EGF.BTP a été organisé pour faire le point sur les représentations extérieures du syndicat. L'objectif était de bien appréhender l'ensemble des travaux en cours et d'optimiser les travaux des différents organismes dans lesquels nous sommes

représentés (Plan Bâtiment Durable, HQE, France GBC, Efficacity ...) EGF.BTP a intégré le comité de suivi et les groupes de travail de la DHUP sur l'étiquette environnementale, tout en mettant en avant la démarche de « Signature » du bâtiment qui a été testé sur des opérations pilotes.

Le syndicat a naturellement participé aux travaux du Plan Bâtiment durable sur la biodiversité dans le cadre de la préparation de la loi. La biodiversité est en effet un thème essentiel de la démarche « Signature ». Il apparaît utile d'être vigilant sur la prolifération des labels, sachant que la « Signature » est une démarche globale qui a l'avantage d'englober les labels sans les susciter.

EGF.BTP a d'autre part intégré le groupe de travail du Plan Bâtiment durable consacré à la recherche et à la définition de propositions pour dynamiser la rénovation énergétique du secteur du logement.

Le syndicat est également toujours présent au sein de l'Association HQE pour

laquelle il a contribué à la définition du nouveau cadre de référence ainsi qu'à France GBC, qui engagent d'ailleurs leur rapprochement.

Le syndicat est présent au Comité énergie et au Comité efficacité énergétique du Medef ainsi que dans les Commissions développement durable de la FFB et de la FNTP. La ville durable et l'urbain continuent d'être des thèmes en développement. Il est également membre du Bureau du Plan Bâtiment durable, ainsi que des associations HQE et France GBC.



contact EGF.BTP

Christian **Cucchiari**
cucchiari@egfbtp.com • 01 40 69 52 83

Signature d'un partenariat avec la FFB sur la rénovation énergétique

EGF.BTP et la FFB, via le Conseil national de la sous-traitance du bâtiment (CNSTB), ont signé en décembre 2015 des « Principes de partenariat pour les marchés globaux de rénovation énergétique » en présence de Pierre Pelouzet, représentant du ministère de l'Économie et médiateur national des relations inter-entreprises. Ce document, outre les principes de bon fonctionnement auxquels il renvoie, préconise l'installation d'un comité d'études piloté

par l'entreprise générale avec ses sous-traitants destiné à finaliser l'offre et qui perdure dans un cadre de concertation partenariale tout au long de l'exécution du marché. La FFB au travers du président de sa commission des Marchés s'en est félicité dans les colonnes du Moniteur.



© EGF.BTP

Signature d'un partenariat le 3 décembre 2015 à Paris, en présence d'Alain Piquet, président du Conseil national de la sous-traitance de la FFB, de Laurent Grall, président d'EGF.BTP, et de Pierre Pelouzet, médiateur national des relations interentreprises (de gauche à droite).

Entreprise générale et transition numérique



© EGF.BTP

Un comité stratégique a été constitué pour suivre l'ensemble des travaux relatifs au BIM : il comprend (voir photo ci-dessus) Marie-Claire Coin (Eiffage Construction), Christophe Moreau (Bouygues Construction) et Alexandre Bazaille (Vinci Construction). Un site « Google drive » est désormais opérationnel pour recenser toutes les informations relatives aux événements caractérisant la vie du BIM : groupes de travail du PTNB, travaux sur la normalisation, prises de position, compte-rendus des réunions EGF.BTP, échéancier des réunions, etc.

EGF.BTP est en outre présent au comité de pilotage du Plan de transition numérique du bâtiment créé au ministère du Logement et participe à l'ensemble des groupes de travail de son comité technique. Le comité technique est chargé de produire la réponse technique, juridique et financière aux besoins précisés par le comité de pilotage. Il donne son avis et valide les cahiers des charges proposés par le secrétariat technique. Il conseille le Comité de pilotage sur les dossiers de demande de financement adressés par des acteurs tiers au Plan de transition numérique du bâtiment en réponse au programme opérationnel. Un groupe juridique a été installé, animé par Xavier Pican du Cabinet Lefevre Pelletier & associés auquel EGF.BTP a participé. Ce groupe a mis en avant des recommandations de meilleure gouvernance du BIM sur le plan juridique en privilégiant la relation contractuelle. Xavier Pican dispense des formations sur le droit du numérique appliqué à la construction pour l'organisme BTP.Services, au bénéfice notamment des entreprises générales.

Le syndicat est représenté aux Comités européen de normalisation (CEN) et international (ISO) et à l'Afnor, ainsi qu'à Mediaconstruct (voir page 30). Un groupe de travail a été mis en place également à l'association Apogée sur les possibilités d'utilisation de la maquette numérique en gestion exploitation maintenance. EGF.BTP y est représenté. Début avril, EGF.BTP a été partenaire du salon BIM World 2016 qui s'est tenu

à Paris La Défense. Les membres du groupe « EG et transition numérique » ont participé à plusieurs débats, notamment sur « les actions menées par les organisations professionnelles en faveur

de la transition numérique du bâtiment ». Le groupe « entreprise générale et transition numérique » est présidée par : José-Michaël **Chenu** (Vinci).



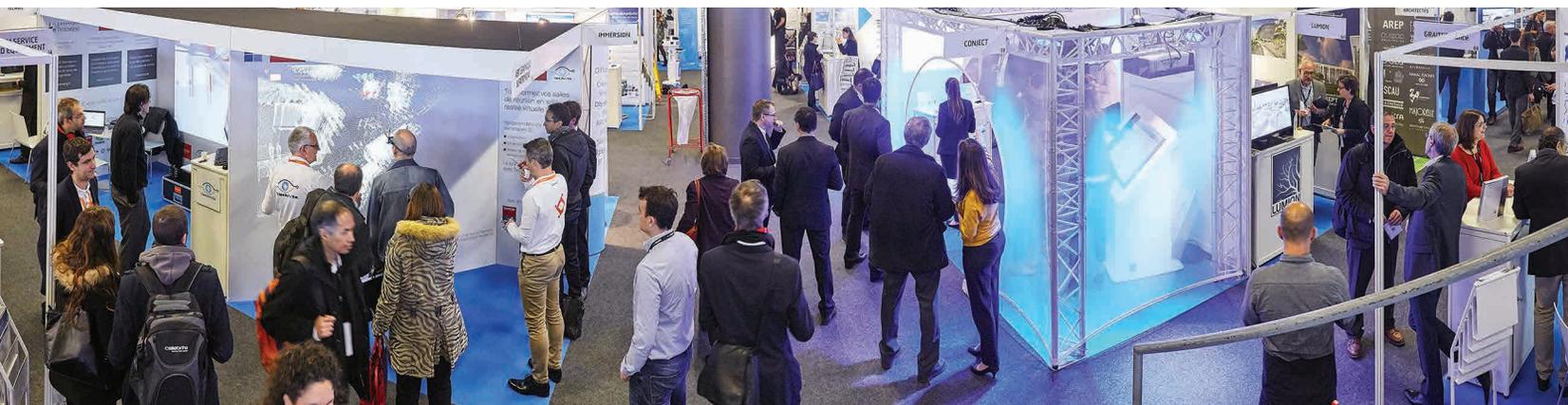
Le groupe « entreprise générale et transition numérique » est présidée par : José-Michaël **Chenu** (Vinci).



© Bruno Lévy pour EGF.BTP

La table-ronde organisée au BIM World 2016 (voir photo ci-dessus également) sur le BIM Management réunissait, de gauche à droite, Lionel Blancard de Léry (vice-président de l'UNSAFA), Céline Bricogne (Spie batignolles Nord), Julie Bourner (ICF Habitat) et Philippe Robart (Vinci Construction France).

à Paris La Défense. Les membres du groupe « EG et transition numérique » ont participé à plusieurs débats, notamment sur « les actions menées par les organisations professionnelles en faveur

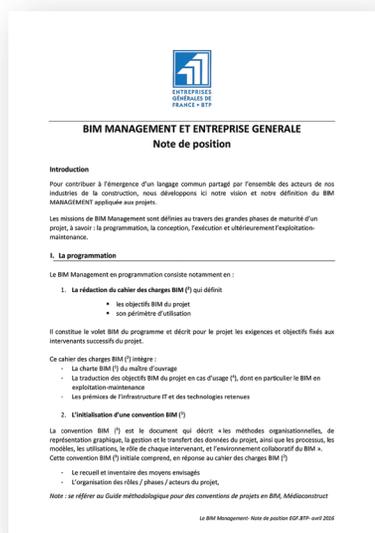


© Bruno Lévy pour EGF.BTP



de la transition numérique des métiers de la construction » et sur « le BIM management : rôles et responsabilités des acteurs ». Deux thèmes qui ont fait salle comble, montrant l'intérêt que suscite actuellement le BIM.

Ce salon a été l'occasion de diffuser la note de position d'EGF.BTP « BIM Management et entreprise générale » (ci-contre).



contact EGF.BTP

Christian **Cucchiarini**
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83

Économie et études de prix

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- ➔ promotion et développement de l'observatoire des prix ;
- ➔ suivi des index de révision des prix et lobbying afférent ;
- ➔ études sur les prix.

Suivi des index de révision des prix

Suite au transfert à l'INSEE de leur gestion, les index BT et TP ont fait l'objet d'importants travaux de refonte et les nouvelles séries ont été applicables à partir des valeurs d'octobre 2014 publiées en janvier 2015.

Jacques **Allemand** est missionné par la FNTP pour piloter l'ensemble des index TP.

S'agissant des TP, EGF.BTP est en charge du suivi de l'index TP 02 concernant le génie civil et les ouvrages d'art et en assure l'actualisation.

Du côté bâtiment, EGF.BTP devra s'assurer que le nouvel index BT 01, largement utilisé par les entreprises générales, offre une représentativité suffisante.

Observatoire des prix constatés d'opérations de construction

Le site web de l'Observatoire des prix (www.prix-constates-construction.fr), créé conjointement par EGF.BTP et l'UNTEC (Union nationale des économistes de la construction), est en cours d'actualisation.

Outre divers points à faire évoluer dans les questionnaires sur les ouvrages et dans la présentation des nuages de points, les principaux aménagements décidés sont les suivants :

- ➔ afin de permettre aux contributeurs de renseigner plus facilement des fiches, il sera introduit la possibilité de rentrer des prix d'ouvrages en prix marché et non pas seulement en

La commission « économie et études de prix » est présidée par Jacques **Allemand**



prix DGD. Les contributeurs devront néanmoins s'engager à transformer ensuite leur prix marché en prix définitif, l'esprit du site étant bien de donner aux maîtres d'ouvrage des ordres de grandeur sur les prix finaux d'ouvrages livrés ;

➔ la réforme des règles de définition des surfaces rendant obsolète la référence à la SHON utilisée dans la quasi majorité des ouvrages, il convient de raccrocher les SHON des fiches existantes aux nouvelles surfaces de plancher réglementaires via des coefficients de raccordement ;

➔ les index BT 01, qui sont la référence pour l'actualisation des données, ont changé de base et la série doit faire l'objet de raccords.



contact EGF.BTP

Liliane **Rozot**
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

La délégation marchés-PPP

Le futur palais de Justice,
Paris Bouygues Construction

©Laurent Blossier - Architecte : Renzo Piano Building Workshop

La délégation marchés-PPP comprend :

- une commission **Promotion des contrats globaux** qui cherche à développer le recours à ces contrats. Elle suit la réforme des marchés publics et du droit des contrats. Elle promeut la conception-réalisation, l'aménagement privé et les questions relatives à la transition énergétique.
- une commission **Partenariat public-privé (PPP) et financement** qui suit les développements du marché du PPP et promeut cet outil.
- le **Forum européen des entreprises générales**, créé en 1992, qui a pour but de développer le lobbying des métiers de l'entreprise générale et des contrats globaux au niveau européen.

Ces commissions sont toutes en contact avec les acteurs politiques et administratifs décideurs sur ces sujets.



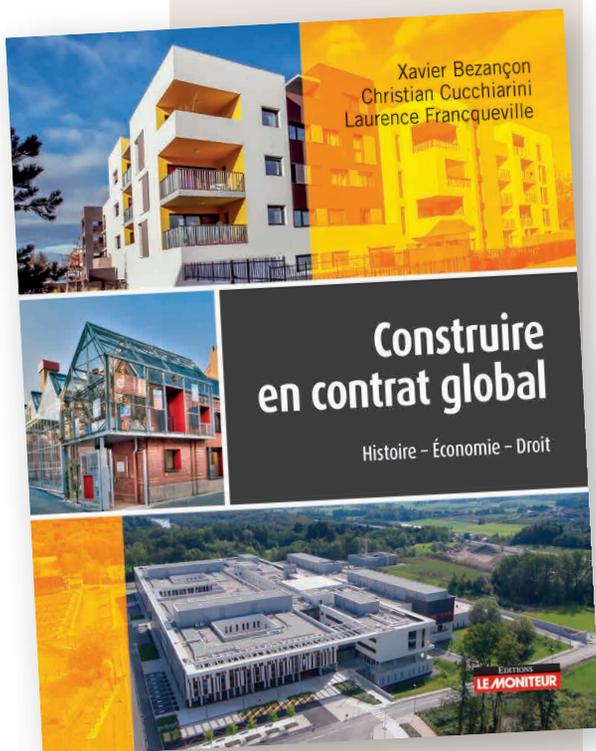
La délégation « marchés PPP » est présidée par Max **Roche** (Eiffage), trésorier d'EGF.BTP.



Promotion des contrats globaux

« Construire en contrat global », un ouvrage rédigé par X. Bezançon, C. Cucchiarini et L. Francqueville.

Cet ouvrage, qui paraît en juin 2016 aux Editions du Moniteur, fait le point sur le droit des nouveaux contrats globaux et marchés de partenariat via 60 questions-réponses. Il offre un panorama de témoignages récents de maîtres d'ouvrages qui y ont eu recours et qui se montrent satisfaits de l'utilisation de ces contrats. Enfin il offre une petite rétrospective de ces contrats dans l'histoire de la construction en France.



Réforme de la commande publique

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, aux contrats globaux et aux marchés de partenariat qui transpose la directive européenne du 26 février 2014 a été complétée par le décret du 25 mars 2016. La nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016 maintient les règles en matière d'allotissement sans changement notable et les contrats globaux sont promus de façon significative. En revanche, le Bail emphytéotique administratif (BEA) et l'ordonnance de 2004 sur les contrats de partenariat sont abrogés. La création du marché de partenariat, rattaché aux marchés publics, et les nombreuses limitations qu'il reçoit dans leur application font estimer que cette forme de contrat va nettement se réduire.

Les marchés allotis et les marchés uniques

EGF.BTP avait exprimé le souhait que les dispositions de l'actuel article 10 du code des marchés soient maintenues et c'est le cas. Dès lors, à côté de l'affirmation du principe désormais européen de l'allotissement (malheureusement dû aux Français !), les règles d'exclusion à ce principe sont maintenues intégralement, et elles permettent de justifier le recours à l'entreprise générale.

Conformément à la loi MOR, le maître d'ouvrage garde un libre choix total quant au mode de dévolution de son marché. Trois cas de figures permettent de recourir au marché unique (article 12 du décret) :

→ si le maître d'ouvrage n'est pas en mesure d'assurer par lui-même les missions d'OPC

La commission « promotion des contrats globaux » est présidée par Gilles Dupont (Rabot Dutilleul Construction)



→ si la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence

→ si l'allotissement risque de rendre techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations.

Dans ces trois cas, le maître d'ouvrage justifie son recours au marché unique :

→ dans les documents de consultation ou le rapport de présentation si le marché est supérieur aux seuils européens

→ dans les documents qu'il conserve si le marché est inférieur aux seuils européens.

En cas de contentieux, le contrôle du juge se cantonnera à vérifier si sa mise en œuvre n'est pas entachée d'appréciations erronées (Jurisprudence Ville de Paris du 26 juin 2015).

Quel est le poids des contrats globaux dans la commande publique ?

Une étude réalisée en 2016 par Vecteur Plus à la demande de la Fédération française du Bâtiment montre que les contrats globaux au sens large (Entreprise générale, CREM, REM et PPP) ne représentent que 4,6% des modes de consultation et 17,6 % de la commande publique en valeur en bâtiment, hors bailleurs sociaux.

Les nouvelles formes de contrats globaux

(hors marchés de partenariat traités ci-après)

L'ordonnance maintient notamment les contrats globaux de conception-réalisation, instaure le contrat de performance permettant la maintenance et l'exploitation et conserve les contrats globaux sectoriels. Ces contrats ne sont pas soumis à la règle d'allotissement.

→ **L'ordonnance conserve la notion de contrat de conception-réalisation (article 33)** qui n'est pas soumis au principe d'allotissement. Le recours à la conception-réalisation se justifie dans trois cas :

- pour des motifs d'ordre technique liés à la destination ou la mise en œuvre technique de l'ouvrage, quelle que soit sa nature ;
 - si le contrat prévoit un engagement de l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Dans ces deux cas, la motivation doit être exprimée dans l'avis d'appel à concurrence ou le règlement de consultation.
- les logements locatifs sociaux : aucune motivation n'est exigée jusque fin 2018.

→ **Le texte fixe un cadre général de contrat de performance** dans l'article 34 : il n'est pas soumis au principe d'allotissement. Le maître d'ouvrage n'a donc pas à justifier d'y recourir s'il respecte les conditions suivantes :

- le contrat doit prévoir un objectif de performance chiffré et



mesurable et une rémunération liée à l'atteinte de cet engagement de performance ;

• l'objet du marché n'est pas défini de manière limitative. Il peut concerner l'efficacité énergétique, l'incidence écologique, un niveau d'activité ou une qualité de service...

→ **En outre la nouvelle réglementation conserve des domaines d'exclusion spécifiques que l'État (article 35)** avait créés ces dernières années ; des contrats globaux peuvent être passés dans les domaines régalien suivants : défense nationale, intérieur, pompiers, sécurité, pénitentiaire, établissements publics de santé.

La question du « in house »

EGF.BTP considère comme excessif l'ensemble des dispositions relatives au « in house », qui posent deux problèmes :

→ une question de principe : que devient la liberté du commerce et de l'industrie et l'ouverture des marchés publics en Europe ?

→ comment affirmer que les deniers publics sont bien employés si la règle de la concurrence est totalement écartée dès lors qu'une entité in house intervient ?

La transcription, sans adaptation, des règles d'exclusion des directives de 2014 fait régresser l'état du droit de la concurrence notamment sur les fronts suivants :

- La possibilité pour une entité « in-house » ou une entreprise liée à une collectivité exerçant une activité de réseaux d'exercer 20% de ses activités sur le marché concurrentiel, sans aucune sanction, faussera gravement la concurrence. Les conséquences peuvent être lourdes pour les PME et les autres entreprises.
- L'exonération de toute compétition pour les entités in-house (type SPL et SEM) et la possibilité d'exercer leur activité à l'extérieur de leurs territoires ou spécialités d'origine mettront en grande difficulté les entreprises privées. Or la loi du 28 mai 2010 limite l'activité des SPL au seul bénéfice des collectivités territoriales qui en sont

leurs actionnaires, sur leur seul territoire et dans le strict cadre de leurs compétences est remise en cause dans ses fondements.

• Les SEM, qui sont expressément soumises aux obligations de mise en concurrence d'une part en raison de l'avis du Conseil Constitutionnel pris en 1993 à propos de la loi Sapin, d'autre part en vertu de l'arrêt Stadt-Halle de la CJUE, sont exonérées de toute compétition, ce qui est un retournement complet des règles de droit.

EGF.BTP a demandé que soient pris en considération :

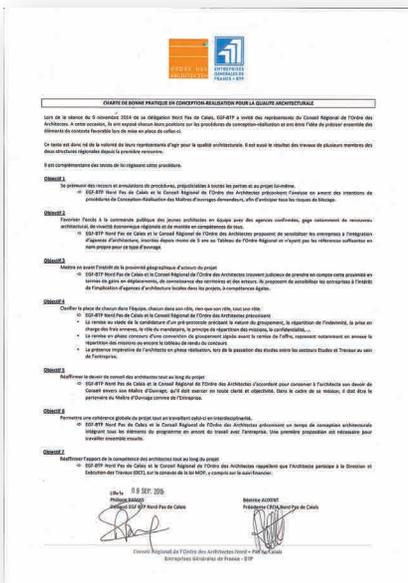
- la fixation de modalités strictes de contrôle des 20% d'activité extérieure notamment l'établissement d'une comptabilité séparée de ces activités, d'un contrôle de légalité renforcé ;
- L'obligation pour les entités in house de publier un bilan certifié et une déclaration sur l'honneur du Président de la société et une certification indépendante concernant l'activité des dites entités ;
- La fixation de sanctions monétaires des dépassements ou des fausses déclarations et la suspension de la faculté de participer aux appels d'offres extérieurs, en cas de dépassements avérés.



.../... Consulté par le gouvernement, le syndicat a fait valoir ses positions auprès de la direction des Affaires juridiques de Bercy, du cabinet du ministre de l'Économie et des parlementaires, notamment au Sénat. EGF.BTP a rencontré Philippe Bas, président de la commission des Lois, et M. Reichardt, rapporteur sur l'ordonnance, concernant **l'amendement au projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture** et au patrimoine visant à limiter le recours à l'article 34 de l'ordonnance : les députés ont

Partenariat avec les architectes

La délégation Nord-Pas de Calais a signé à l'automne 2015 une charte de bonnes pratiques en matière de conception-réalisation avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes le 9 septembre dernier.



Réforme du droit des contrats

L'ordonnance du 10 février 2016 réformant le droit des contrats concerne également le secteur du BTP. EGF.BTP a participé à la concertation menée par le ministère de la Justice auquel nous avons remis une note de positionnement et commenté nos observations. En voici les points importants :

- ➔ la consécration de la mise en place d'un devoir d'information dont le manquement pendant les négociations pré contractuelles peut entraîner l'annulation du contrat ;
- ➔ la redéfinition des notions de dol et de violence définie par un abus de l'état de dépendance du cocontractant ;
- ➔ la définition des clauses abusives qui sont considérées comme des clauses qui créent un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties ;
- ➔ la consécration de la notion d'imprévision ;
- ➔ la consécration de l'exception d'inexécution ;
- ➔ la réglementation de la cession de créance ;
- ➔ la redéfinition de la délégation de paiement.

Cette réforme du droit des contrats sera suivie par celle du droit de la responsabilité civile.

adopté le 6 octobre un amendement visant à encadrer le recours aux marchés publics globaux de performance pour limiter le recours à ce type de contrat « que si des motifs d'ordre technique ou un engagement contractuel sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique rendent nécessaire l'association de l'entrepreneur à la conception de l'ouvrage ». EGF.BTP est évidemment opposé à cette limitation qui supprime une belle avancée de la commande publique.

Droit du numérique

EGF.BTP a participé aux travaux préparatoires concernant le rapport de Xavier Pican sur le droit du numérique et le bâtiment commandé par le Conseil supérieur de la construction et le Plan de transition numérique du bâtiment.

Ce rapport a donné lieu à des propositions diverses telles que :

- ➔ régler contractuellement le régime de propriété de la maquette numérique ;
- ➔ définir les accès à la maquette, leur temporalité ;
- ➔ s'opposer à la création d'une nouvelle profession ;
- ➔ instaurer une interopérabilité des données pour permettre leur exploitation dans le cadre de la Smart City ;
- ➔ régler contractuellement la responsabilité des acteurs du BIM, des auteurs de la maquette numérique, des éditeurs de logiciels et prestataires de services informatiques ;
- ➔ certifier les données du carnet numérique par la mise en place d'un GIE constitué des acteurs du BIM.

Évolution des procédures d'aménagement

En relation avec la commission « Entreprise générale », la commission « Promotion des contrats globaux » a suivi l'évolution des problématiques juridiques liées au droit de l'aménagement, traitées dans le cadre du Réseau national des Aménageurs (cf page 3).

Représentations

EGF.BTP est représenté dans différents organismes extérieurs : Institut de la Gestion déléguée (IGD), Observatoire économique de l'achat public auprès du ministère de l'Économie (OEAP), Comité de la commande publique et Comité sphère publique du Medef, Commissions des marchés de la FFB et de la FNTP, Comité de pilotage du Réseau national des Aménageurs...

contacts EGF.BTP

Christian **Cucchiari** cucchiari@egfbtp.com • 01 40 69 52 83
Xavier **Bezançon** bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

PPP et financement

Le nouveau marché de partenariat

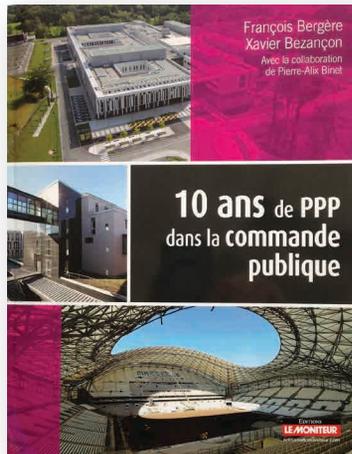
L'ordonnance de juillet 2015 instaure le marché de partenariat qui regroupe l'ancien contrat de partenariat et le bail emphytéotique administratif qui ont représenté 600 contrats de 2004 à 2014 et 18 milliards d'euros d'investissement. L'ouvrage paru fin 2014 « dix ans de partenariat dans la commande publique » fait un point détaillé de l'utilisation de ces contrats (voir ci-contre).

EGF.BTP a rencontré Jean Maïa (direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie), M. Hubert (cabinet d'Emmanuel Macron) et des sénateurs, à la fois sur l'ordonnance marchés et sur l'ordonnance concession et a répondu aux propositions de modifications des textes de la DAJ.

Le Parlement a souhaité se saisir de ce texte pour débattre de sa ratification, ce

qui est très inhabituel. Cette ratification présente une potentielle menace pour les entreprises générales à trois niveaux :

- pour les contrats globaux ;
- pour les contrats de partenariats ;
- sur la préférence pour l'allotissement.



La commission « PPP et financement » est présidée par Max **Roche** (Eiffage), trésorier d'EGF.BTP.

Le nouveau marché de partenariat comporte une mission globale de construction, rénovation, financement et sur option tout ou partie de la conception, l'aménagement, l'entretien, la maintenance, la gestion ou l'exploitation. Il n'est pas soumis au principe d'allotissement mais sa mise en œuvre doit respecter certaines conditions :

- Réaliser une évaluation préalable (bilan économique favorable en comparaison avec d'autres marchés) et une étude de soutenabilité budgétaire ;
- Respecter les seuils suivants (article 151 du décret) :
 - marchés supérieurs à 2 millions d'euros pour les biens immatériels ou pour les contrats comportant des objectifs chiffrés de performance énergétique et une rémunération du titulaire liée à l'atteinte de ces objectifs ;
 - 5 millions pour les ouvrages d'infrastructure de réseau (énergie, transports, aménagement urbain, assainissement), et de bâtiment lorsque le marché ne comporte pas de maintenance, ni d'exploitation, ni de gestion de service public ;
 - 10 millions pour les autres ouvrages.

Lycée Jean Zay en PPP, Jarny, architecte : Chabanne & Partenaires





Rencontre de Salim Bensmail, directeur de FIN INFRA

Salim Bensmail est, depuis septembre 2014, le directeur de la mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP), rattachée à la direction générale du Trésor et devenue depuis peu FIN infra.

Une bonne démonstration de l'exigence de recourir au PPP par le pouvoir adjudicateur constitue un facteur de sécurité juridique car cela permet de « cantonner le juge » et d'éviter le développement d'une jurisprudence hasardeuse. En effet, il serait plus difficile pour un juge de substituer son avis à celui de la collectivité si la justification du recours à un PPP répond aux conditions de recours. Il a également souligné que ces dernières étaient, selon lui, déjà obligatoires depuis 2003.

L'avis de FIN infra doit évoluer et aller au-delà de l'avis favorable/défavorable vers davantage d'accompagnement et de conseil (par exemple, en soulignant les erreurs manifestes ou les « points de vigilance » d'un dossier) des pouvoirs publics qui choisissent le recours au PPP.

La nécessité de l'autorisation des ministres pour lancer un PPP ne devrait pas poser de problème. De plus, le délai d'un mois sans réponse valant acceptation, il ne devrait pas retarder les projets.

L'idée est que la collectivité doit démontrer son intérêt pour recourir au marché de partenariat. FIN infra vérifiera que le dossier comprend bien les éléments voulus pour éviter l'erreur manifeste d'appréciation, que le dossier est fondé au plan juridique et économique. Il n'y aura pas d'avis favorable ou défavorable de sa part ni de celle de la DGFIP. La DGFIP rappellera à la collectivité le poids de sa dette, la collectivité devra démontrer sa bonne gestion.

EGF.BTP souligne qu'il n'y a plus de projets en PPP côté Etat et de moins en moins côté collectivités locales.

Contrats de performance et responsabilité

EGF.BTP a créé un groupe de travail sur les contrats de performance au sens large (incluant les marchés de partenariat) afin d'engager une réflexion sur l'avenir des contrats complexes. A la demande du Conseil d'administration du syndicat, il s'agira de proposer des idées innovantes en matière de contrats et de réfléchir aux modalités et implications des prises de responsabilité de longue durée dans les contrats complexes et de performances. Il faudrait ouvrir de nouvelles pistes d'action éventuellement en nous inspirant de l'étranger. Il convient également de tirer le bilan des contrats de partenariat et de BEA sur les entreprises générales et de faire un retour d'expérience sur les CREM et REM et CPE énergétiques signés dans la profession. En effet, il ne faut pas que ces engagements de responsabilité se retournent contre les entreprises générales.

Exposition sur les PPP à Genève et Annemasse

L'exposition sur l'histoire des PPP a poursuivi son périple, passant par Genève et Annemasse à l'automne 2015. Les 50 panneaux ont été exposés dans la grande galerie des Nations Unies pendant une semaine, avant de rejoindre Annemasse. Ils ont été à nouveau présentés à Paris le 26 mai lors d'un colloque de la Banque mondiale sur le sujet (voir photos ci-dessous).



contact EGF.BTP

Xavier Bezançon

bezancon@egfbtp.com • 0140 69 52 74

Forum européen des entreprises générales



La délégation « Forum européen des entreprises générales » est présidée par Bernard **Huvelin**

La délégation est composée de Bernard Huvelin, Renaud Bentégeat, Xavier Bezançon et du représentant d'EGF.BTP à Bruxelles, Alain Jaffré. Bernard Huvelin, ancien Président d'EGF.BTP et membre du Comité économique et social européen, a accepté d'en prendre la présidence, en poursuivant des relations apaisées avec la FIEC. Xavier Bezançon qui en a été le secrétaire général pendant 24 ans cède sa place aux permanents de l'Association des entreprises belges de grands travaux (ADEB), tout en participant aux travaux du forum.

Après un ensemble de contacts bilatéraux entre organisations d'entreprises générales européennes, le forum a décidé de relancer ses activités et sa présence au niveau européen.

Le Forum a toujours eu un lien privilégié avec les autorités européennes dans le domaine des marchés publics et les rencontres ont été fréquentes avec Pierre Delsaux, directeur adjoint de la DG Marché intérieur.



© EGF.BTP



Le Forum a également rencontré M. Nunes de Almeida, directeur des marchés publics à la Commission européenne. Il lui a indiqué que la nouvelle directive marchés publics, qui consacre l'allotissement, empêche les entreprises générales de travailler. Ainsi, même si les collectivités souhaitent recourir à de tels contrats, elles sont terrifiées à l'idée de devoir se justifier ou de voir leurs projets attaqués. M. Nunes de Almeida a expliqué que le choix de privilégier l'allotissement est une décision politique, consacrée par la directive, contre laquelle la Commission ne peut pas grand-chose.

L'autre problème concerne le « in house », plus précisément la règle du 20-80. En effet, non seulement il n'existe aucun moyen de savoir si une régie dépasse les 20 % (accès aux données difficile, pas d'obligation de tenir une comptabilité séparée,...) d'activité sur le marché mais en plus, aucune sanction n'est explicitement prévue par les directives. Immanquablement, cela conduira à un accroissement d'offres anormalement basses lors des appels d'offres.

M. Nunes de Almeida souhaite attendre de voir si cette dernière disposition va réellement poser problème sur le terrain aux entreprises privées. En cas de problème réitéré, la Commission est prête à intervenir.

Le Forum européen prépare une manifestation sur le thème de la transposition et des contrats globaux de construction en Europe.

Plan d'action du Forum européen des entreprises générales

→ **Réactivation du Forum : création d'une association européenne officielle** de droit belge basée à Bruxelles, une organisation modeste, pour ne pas « technocratiser » notre action. Le Forum a déjà fait ses preuves avec 24 ans d'existence sous forme de réunions d'experts. Ses objectifs seront de défendre et promouvoir l'entreprise générale.

→ **Informer et convaincre** : produire des documents sur les entreprises générales européennes afin de les faire connaître ; il conviendrait de créer un document « Forum européen », pour :

a) Faire connaître les principales données macro-économiques des entreprises générales européennes regroupées au sein du Forum : activité et emploi (un million de salariés en Europe !), place à l'export, rôle dans la recherche technique, réalisations annuelles significatives, etc.

b) Un discours commun auprès des autorités européennes, axé sur les messages suivants :

- l'entreprise générale est un métier utile à la collectivité et il est anormal de le perturber au sein de la concurrence avec l'allotissement. À tout le moins, le décideur public ou privé doit garder le choix de la formule qui lui paraît la mieux adaptée à son problème, sans avoir à justifier sa décision, s'il veut faire un choix plutôt qu'un autre ;

- lutte contre les distorsions de concurrence quelles qu'elles soient ;

- lutte contre le « in house » et les règles du type 20/80. Tous les prestataires, quels qu'ils soient, doivent être soumis aux mêmes règles de concurrence.

c) une politique de communication commune :

- une vraie politique de communication dans la presse, fondée sur la justification du savoir-faire de l'entreprise générale, outil technique de base pour la réussite des projets de construction et de projets plus complexes ;

- la publication d'un yearbook des grands travaux en Europe et à l'exportation, et des données cumulées de nos industries (CA, effectifs etc) ; montrer ce que les entreprises générales apportent aux petites entreprises (export et Europe) ;

- la publication régulière de « position papers » sur les grandes options de l'Europe qui impactent les entreprises générales ;

- la réalisation d'un mémorandum sur le « in house » et l'allotissement avec des études spécifiques de cas ;

d) exposer par une série de colloques, de séminaires à Bruxelles :

- ce que sont les contrats globaux en Europe, et le benchmark des transpositions des directives ;

- qu'il n'y a pas antinomie entre les modèles de « l'entreprise générale » et de « la PME » ;

- que par certains aspects certaines dispositions législatives tendent à détruire notre « modèle social ».

→ **Rencontrer et diffuser** : la troisième étape de la relance consiste à présenter le Forum auprès de la Commission et du Parlement.

Les entreprises générales doivent avoir une présence active et pro-active sur tous les sujets traités ou lancés par la Commission européenne.



contacts EGF.BTP

Alain Jaffré • Bruxelles

0032 2 739 15 30

Xavier Bezançon

bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74



La délégation RESSOURCES HUMAINES Entreprise générale et partenaires



© Didier Cocatrix

La délégation « ressources humaines, entreprise générale et partenaires » est présidée par Pascal **Minault** (Bouygues Construction), vice-président d'EGF.BTP.

Elle comprend un Comité stratégique ressources humaines, représentatif en terme de panel des adhérents d'EGF.BTP et composé autant d'opérationnels que de spécialistes ressources humaines, ainsi que diverses commissions et groupes de travail qui assurent sur des sujets récurrents ou ponctuels (formation, clauses sociales, prévention...) les actions nécessaires de lobbying en vue de préserver les intérêts des entreprises d'EGF.BTP.

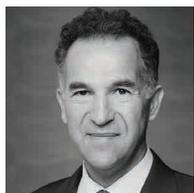
contact EGF.BTP

Liliane Rozot
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

© EGF.BTP



Comité stratégique **ressources humaines, entreprise générale et partenaires**



Le comité stratégique « ressources humaines entreprise générale et partenaires » est présidé par Pascal **Minault** (Bouygues Construction).

Il est chargé :

- d'établir la feuille de route de la délégation et de ses composantes ;
- d'assurer le suivi et la validation des travaux de la délégation.

Pacte social et sociétal des entreprises générales de BTP

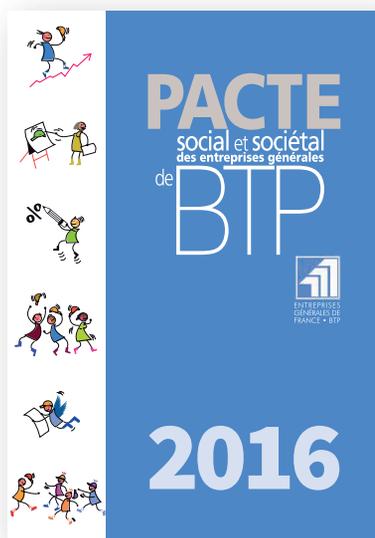
Les entreprises d'EGF.BTP ont adopté en 2013 un Pacte social et sociétal illustrant leur dynamisme dans de nombreux domaines comme l'emploi, la formation, l'intégration des jeunes, l'insertion, ou encore la sécurité et identifiant des engagements citoyens qui répondent à des attentes fortes de leurs clients et de l'ensemble des parties prenantes.

La démarche initiée a pour but de faire changer l'image de nos entreprises dans l'esprit des politiques et des maîtres d'ouvrage, en montrant

- que les entreprises générales sont des acteurs clés du développement économique et social des territoires dans lesquels elles sont implantées,
- qu'elles concilient totalement recherche de performance économique et réponse concrète et dynamique aux grands enjeux sociaux et sociétaux.

Le Pacte constitue un des thèmes majeurs de communication du syndicat, notamment au niveau de ses délégations régionales.

Une enquête menée auprès des adhérents d'EGF.BTP permet d'actualiser



chaque année les indicateurs figurant dans le Pacte et de suivre la mise en œuvre des engagements pris.

Le bilan du Pacte qui vient d'être réalisé montre qu'en 2015 l'aggravation de la situation économique n'a en rien modifié l'ambition des entreprises générales en terme de progrès social et que celles-ci sont prêtes en 2016, pour peu que la reprise de l'activité se confirme, à maintenir et à amplifier leurs engagements sociaux et sociétaux.

SYNTHÈ

Les entreprises d'EGF.BTP ont adopté en 2013 un Pacte social et sociétal illustrant leur dynamisme dans de nombreux domaines comme l'emploi, la formation, l'intégration des jeunes, l'insertion, ou encore la sécurité et identifiant des engagements citoyens qui répondent à des attentes fortes de leurs clients et de l'ensemble des parties prenantes.

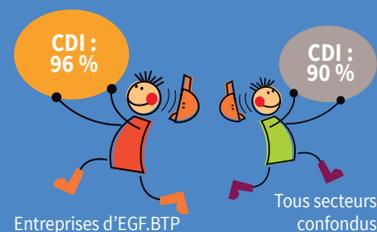
Le bilan de ce Pacte à trois ans montre que l'aggravation de la situation économique n'a en rien modifié l'ambition des entreprises générales.

2015 REPÈRES

- Une forte capacité d'intégration de salariés de premiers niveaux de qualification.



- Un poids exceptionnel de CDI :



- Un jeune accueilli en formation dans chaque équipe de travail de 10 salariés.

contacts EGF.BTP

Liliane Rozot
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85

ÈSE

13 un Pacte social et sociétal illustrant des valeurs comme **l'emploi, la formation,** ou encore la **sécurité** et identifiant des attentes fortes de leurs clients et de l'ensemble

aggravation de la situation économique n'a été constatée en terme de progrès social.

→ Une volonté de privilégier l'emploi des jeunes :

21 % des effectifs ont moins de 30 ans

21 %



→ Des rémunérations attractives pour les compagnons.

75 % des compagnons gagnent au moins 20 % de plus que le SMIC.

→ Une mobilisation absolue en faveur de la sécurité

- Taux de fréquence des accidents du travail : 10,9
- Taux de gravité des accidents du travail : 0,79
- Trois fois moins de sinistralité dans les entreprises générales que dans la branche du BTP.

2015 ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES GÉNÉRALES

1 Dynamiser l'économie locale et l'emploi de proximité
75 % du chiffre d'affaires sous-traité par les entreprises générales attribués à des entreprises implantées localement.



2 Associer systématiquement à la démarche de progrès social

- Les partenaires sous-traitants
De nombreuses actions de proximité et un modèle de livret d'accueil publié par EGF.BTP.
- Les prestataires intérimaires
Finalisation d'un référentiel commun aux entreprises générales pour la formation à la sécurité des intérimaires.

3 Maintenir un rythme soutenu d'embauches et privilégier l'emploi des jeunes et le recours au CDI
5 000 salariés recrutés en 2015 dont 60 % de jeunes de moins de 30 ans.



Recrutements en CDI
Entreprises d'EGF.BTP : 65 %
Tous secteurs confondus : 13 %

4 Amplifier l'effort de formation



Accès équilibré de toutes les catégories de salariés à la formation : sur 2013-2015, 79 % des compagnons, 75 % des ETAM et 78 % des cadres ont bénéficié d'une formation.

5 Favoriser la mise en place d'un taux d'insertion de 5 % des heures travaillées dans tous les marchés.
3,4 millions d'heures effectuées par les entreprises générales en 2015. Au plan national, 3/4 des heures d'insertion recensées au titre des marchés de travaux sont assurés par les entreprises générales.



6 Viser un badgeage généralisé de tous les intervenants sur les chantiers au titre de l'action contre le travail illégal
2/3 de l'activité des entreprises générales réalisés actuellement dans le cadre de chantiers badgés.



Formation

Les missions de la commission formation initiale et continue sont les suivantes :

- position sur les négociations formation interprofessionnelles et de branche BTP ;
- lobbying sur le dispositif de gestion de la formation continue dans le BTP ;
- lobbying sur les diplômes de l'Éducation nationale, les titres du ministère du Travail et de la branche BTP ;
- actions sur les outils d'ingénierie de la formation, recherche-développement.

Au cours de l'année écoulée, la commission Formation d'EGF.BTP a principalement concentré son action sur la mise en œuvre de la réforme professionnelle, issue de la loi du 5 mars 2014, qui a profondément bouleversé les dispositifs en place.



Le groupe « Formation initiale et continue » est présidé par Régis **Pettier** (Rabot Dutilleul).

Réforme de la formation professionnelle

L'année 2015, première année de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, a été pour le moins chaotique. Les nouveaux mécanismes ont été difficiles à appréhender, tant par les partenaires sociaux du BTP que par l'opérateur de Branche Constructys.

Il s'en est suivi toute une série d'errements pénalisants pour les entreprises qui ont conduit à une quasi-paralysie du système pendant le premier semestre de l'année puis à un rattrapage forcé en fin d'exercice pour consommer les fonds disponibles.

Au total, les fonds gérés par Constructys (autour de 400 millions d'euros dont 40 millions d'euros de versements volontaires des entreprises) ont diminué de 15 % en 2015 mais les fonds consommés de plus de 30 %.

Le nouveau régime de versements volontaires des entreprises a fait l'objet de certaines dérives : démarchage offensif des entreprises pour les inciter à verser des fonds alors que des fonds mutualisés étaient disponibles.

L'année 2016 ne peut que mieux se présenter et compte quelques opportunités pour les entreprises.

La sous-consommation de 2015 fait que des fonds conséquents sont disponibles en particulier au niveau du Bâtiment. La contribution supplémentaire de 0,2 % de la masse salariale qui porte sur les entreprises de bâtiment de 10 à 300 salariés a été prélevée en 2015 mais non engagée, car l'extension de l'accord n'a été obtenue qu'en mars 2016. Il y a donc deux années à consommer en 2016.

Les mesures « d'assainissement » du régime des versements volontaires sont en cours d'instauration.

Par ailleurs, et probablement pour la dernière année, un assouplissement a été apporté par les pouvoirs publics au fonctionnement du Compte personnel de formation (CPF) : possibilité pour les formations dont la durée est supérieure aux heures inscrites sur le CPF de financer les abondements en heures complémentaires sur les fonds CPF, afin d'assurer le financement intégral de la formation ; cela est vrai que le CPF soit internalisé par les entreprises ou externalisé à Constructys.

Dans ce contexte difficile, EGF.BTP qui siège au conseil d'administration de Constructys et de ses Conseils de Sections Professionnelles s'est notamment mobilisé sur les actions suivantes :

- soutien pédagogique appuyé pour aider les entreprises à appréhender la réforme ;
- lobbying permanent auprès des différentes parties prenantes afin de faire valoir les intérêts spécifiques des entreprises d'EGF.BTP ;
- contribution active à l'aménagement du dispositif de versement volontaire dans le BTP.



© viappy - Fotolia



Monkey Business - Fotolia

Plan prévisionnel de formation au BIM

Les entreprises générales ont constaté que la mise en œuvre opérationnelle du BIM posait avec acuité le problème de la mise à niveau de leurs salariés en termes de formation numérique.

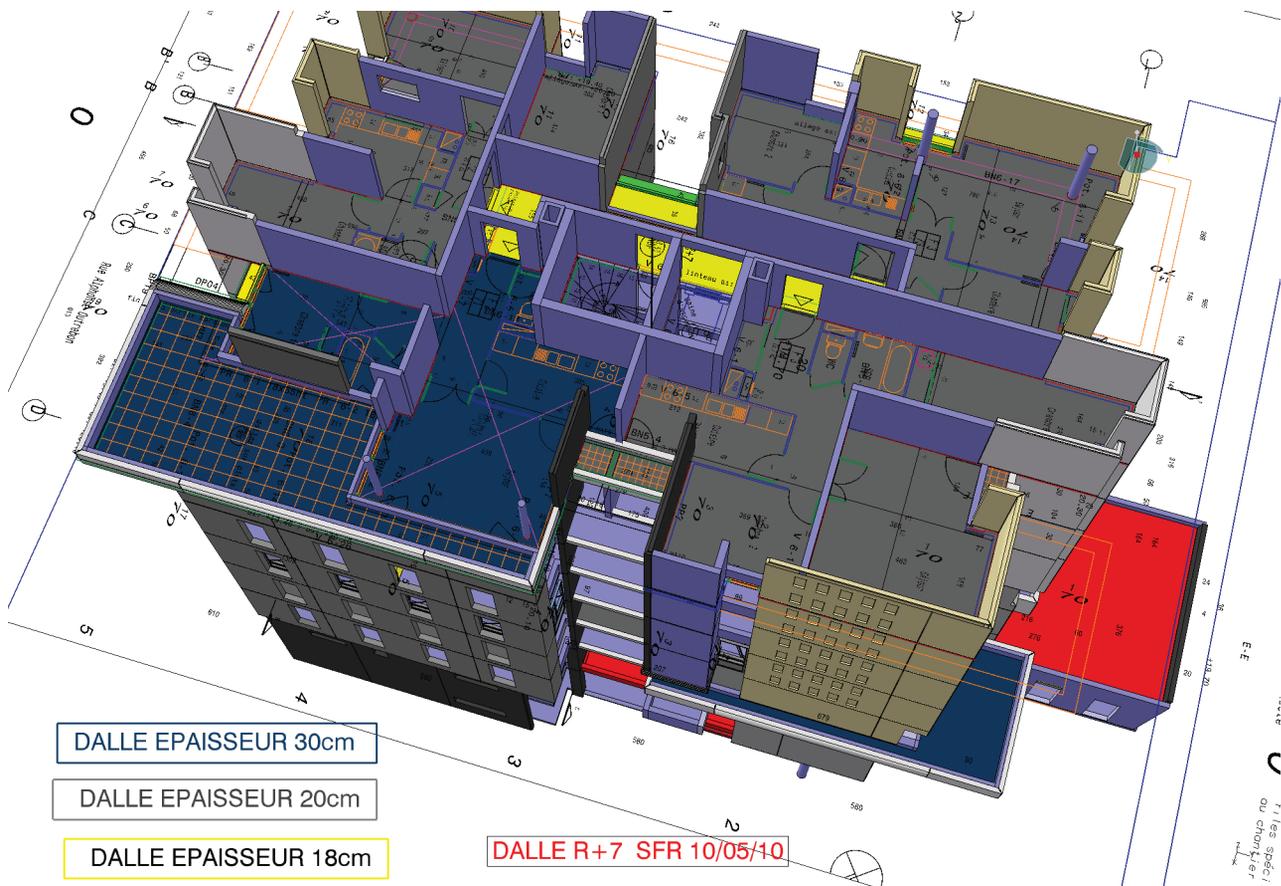
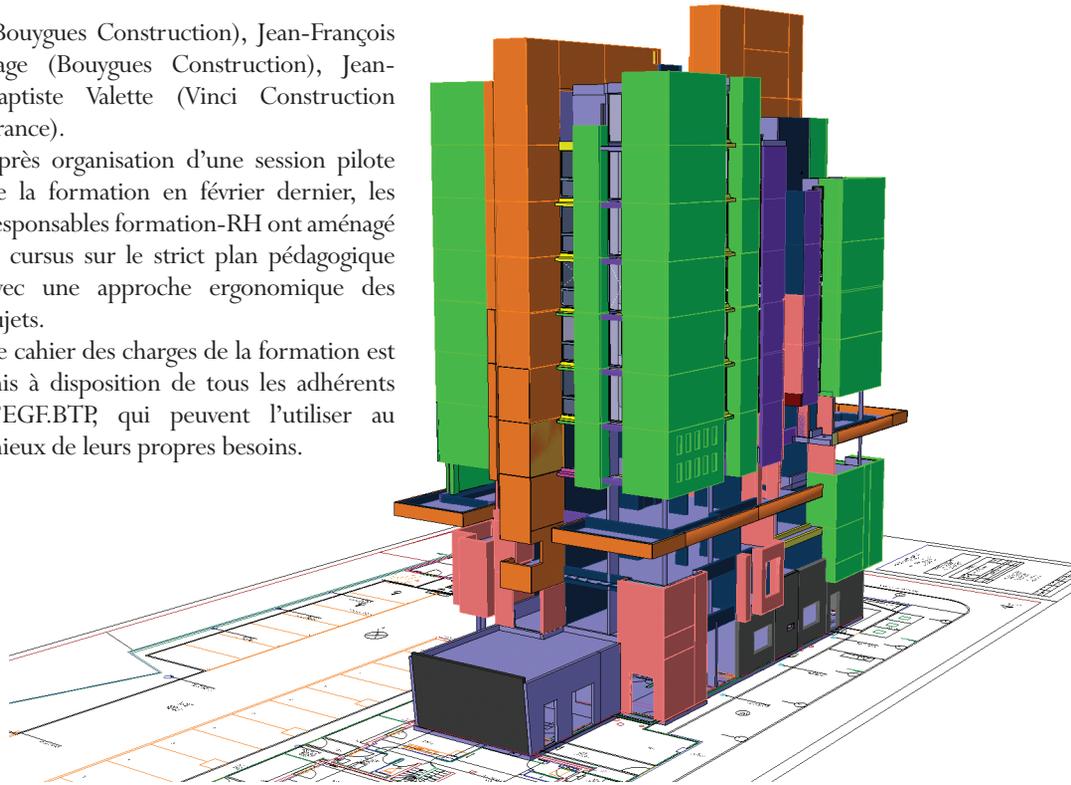
La commission formation d'EGF.BTP a ainsi été chargée de bâtir, en articulation avec le groupe entreprise générale et transition numérique du Syndicat, un cahier des charges d'une formation « découverte et compréhension du BIM », sorte de vernis de base à acquérir par la grande majorité des collaborateurs des entreprises générales pour appréhender efficacement le BIM.

Le support de formation a été élaboré par un comité de rédaction composé de : Céline Bricogne (Spie batignolles Nord), Marie-Claire Coin (Eiffage Construction), Thierry Deblonde (Rabot Dutilleul), Christophe Moreau

(Bougues Construction), Jean-François Page (Bougues Construction), Jean-Baptiste Valette (Vinci Construction France).

Après organisation d'une session pilote de la formation en février dernier, les responsables formation-RH ont aménagé le cursus sur le strict plan pédagogique avec une approche ergonomique des sujets.

Le cahier des charges de la formation est mis à disposition de tous les adhérents d'EGF.BTP, qui peuvent l'utiliser au mieux de leurs propres besoins.





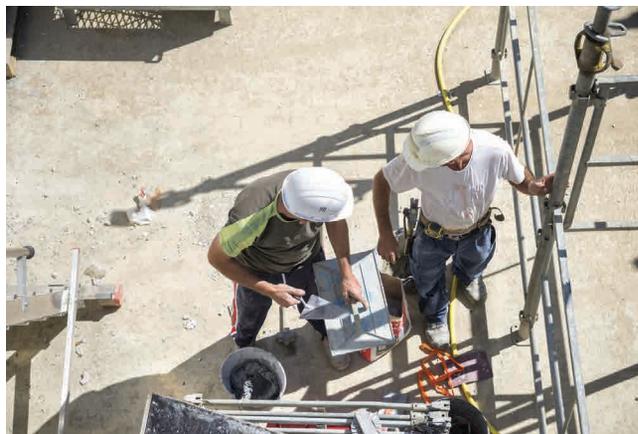
Prévention, santé, sécurité

Les missions de la commission « prévention, santé, sécurité » portent sur les sujets suivants :

- lobbying sur les réglementations sécurité,
- actions collectives de prévention des risques,
- concours sécurité.



La commission « prévention, santé, sécurité » est présidée par Fabrice **Thierry** (Bouygues Construction).



Compte personnel de prévention de la pénibilité

Suite à la forte pression, exercée tout particulièrement par la profession du BTP, le compte a fait l'objet de divers aménagements :

- report du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2016 de l'entrée en application des six derniers facteurs de pénibilité (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux, températures extrêmes, bruit) ;
- cotisation générale ramenée à 0 en 2015 et 2016, 0,01 % de la masse salariale en 2017 et à définir pour 2018 (limite de 0,2 % fixée par la loi) ;
 - cotisation additionnelle abaissée à 0,1 % de la MS des salariés exposés à un facteur de pénibilité en 2015 et en 2016, 0,2 % de la masse salariale en 2017 et à définir pour 2018 (fourchette de 0,3 % à 0,8 % fixée par la loi),
 - doublement de cette cotisation additionnelle pour les salariés exposés à plus d'un facteur de pénibilité ;
- remplacement de la fiche individuelle de suivi des salariés exposés par une déclaration annuelle et dématérialisée à la CNAV ;
- possibilité de définir à partir de situations type, pour les métiers exposés, des référentiels professionnels de branche sécurisés et élaborés sur la base de situations de travail standard avec utilisation des EPI et EPC réglementaires.

L'arsenal réglementaire du compte pénibilité a été finalisé avec la parution le 31 décembre 2015 d'une série de décrets et arrêtés. Le facteur risque chimique reste particulièrement complexe dans son application.

En lien notamment avec les avatars du projet de loi El Khomri, la situation s'est depuis sensiblement tendue sur le plan politique. Outre la difficulté pratique pour les Branches ou les entreprises de mettre en oeuvre le compte, les risques d'emballage financier du dispositif et d'explosion des contributions restent importants.

Un retour à un système individualisé basé sur une approche médicale du salarié est revendiqué par différentes organisations d'employeurs. Dans l'attente d'une position officielle, une dizaine de branches seulement, dont le BTP, travaillent à la définition d'un référentiel.

EGF.BTP est en charge dans le référentiel de branche de huit familles d'emploi bâtiment (grutier, coffreur horizontaux, coffreur verticaux, ferrailleur Bâtiment, maçon, finisseur, manoeuvre, compagnon multi-emplois) et huit familles d'emploi TP (conducteur de centrale à béton, métallier serrurier, grutier, coffreur TP, ferrailleur TP, maçon finisseur, manoeuvre, compagnon multi-emplois).

Compte tenu des critères définis par les textes en termes de seuil et de durée d'exposition, il apparaît que dans des entreprises, comme celles d'EGF.BTP, ayant développé des politiques de prévention actives avec des mesures spécifiques de protection collectives et individuelles ainsi que d'organisation du travail, la part des salariés exposés sera faible.

Action de la CNAMTS en direction des maîtres d'ouvrage

La CNAMTS a sollicité EGF.BTP pour participer à la rédaction d'un guide de recommandations destiné aux maîtres d'ouvrage et qui prévoit, lors de la passation des marchés, la mise en commun de moyens sur les chantiers de BTP pour la prévention des risques liés aux chutes et aux manutentions.

Il s'agit d'inciter les maîtres d'ouvrage à créer une sorte de lot « logistique » unique, optimisant les systèmes de prévention-sécurité du chantier et qui ferait partie intégrante du dossier de consultation dans tous les appels d'offre publics.

Le guide, qui a été publié fin 2015, doit concrètement aider le maître d'ouvrage à faire appliquer par le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS les mesures de prévention des risques : la mutualisation des équipements de travail et d'accès en hauteur et celle des moyens de transport, levage, manutention et livraison des matériaux doivent ainsi être prises en compte dès le début de la conception de l'opération.

La CNAMTS se fixe pour objectif de mener 1 000 opérations dans ce cadre d'ici la fin 2017. Elle a entrepris une campagne nationale d'information auprès des maîtres d'ouvrage avec remise du guide et formations conjointes.



Livret d'accueil partenaires sous-traitants

EGF.BTP a diffusé fin 2014 un modèle de livret d'accueil, non contractuel, à remettre au sous-traitant par l'entreprise générale.

Il s'agit d'amener le conducteur de travaux à « se mettre au service » du sous-traitant. Le livret d'accueil :

- fait référence au Pacte social d'EGF.BTP ;
- présente le chantier et donne des éléments d'information pratiques ;
- énonce les règles de vie du chantier et rappelle les procédures type en matière d'évacuation, d'incident ou d'accident ;

→ et surtout définit les mesures spécifiques d'accompagnement du sous-traitant proposées par l'entreprise générale en matière d'environnement, d'hygiène et sécurité.



EGF.BTP continue de se mobiliser pour que cet outil soit déployé dans toutes les entreprises générales, la prévention au niveau des sous-traitants restant un point sensible.

Démarche MAECT sur le poste de coffreur bancheur

La MAECT (Méthode d'analyse et d'évaluation des conditions de travail), mise au point par l'OPPBTP, permet aux entreprises d'analyser les situations de travail, en direct sur le chantier, puis de travailler à des pistes d'amélioration. EGF.BTP a sollicité l'OPPBTP pour réaliser dans ce cadre l'analyse du poste de coffreur-bancheur. Il s'agit d'une démarche de prévention.

Quatre entreprises ont proposé un chantier d'étude situé dans des régions différentes : Léon Grosse en Île-de-France, Rabot Dutilleul dans le Nord, Vinci Construction France en Aquitaine et Eiffage Construction en Bourgogne Franche-Comté.

Les observations portent sur des équipes de deux salariés pendant deux jours.

Les travaux sont sur le point d'être bouclés en Île-de-France,



Aquitaine et dans le Nord. Il reste à programmer l'observation sur chantier en Bourgogne Franche-Comté.

Une première restitution de l'étude sera faite à la commission Prévention Santé Sécurité d'EGF.BTP le 20 septembre prochain.



Formation sécurité des intérimaires

La sinistralité demeure importante parmi le personnel intérimaire missionné sur les chantiers de BTP.

Certaines entreprises d'EGF.BTP ont mis en place des dispositifs de formation à la sécurité, en interne ou avec des partenaires extérieurs, afin d'assurer une formation de base à la sécurité pour leurs intérimaires.

Ces démarches sont intéressantes, mais pour gagner en efficacité, il est apparu nécessaire que les intérimaires formés par une entreprise ne soient pas contraints de suivre une nouvelle formation à la sécurité, lorsqu'ils sont missionnés dans une autre entreprise.

La commission Prévention Santé Sécurité d'EGF.BTP a ainsi été sollicitée par plusieurs de ses membres et par l'ASE BTP (animateurs sécurité des Entreprises du BTP) pour faire en sorte que :

- les formations dispensées aux intérimaires dans une entreprise soient reconnues par toutes les autres entreprises ;
- les actions suivies par les intérimaires fassent l'objet d'un référencement accessible aux entreprises.

Le travail mené avec l'appui technique de l'OPPBTP est en voie de finalisation :

- le référentiel de formation aux fondamentaux de la sécurité, commun aux entreprises d'EGF.BTP, a été élaboré. La formation est prévue sur deux jours avec passation d'un QCM de contrôle en fin de session ;
- l'étude de faisabilité de la traçabilité des formations suivies a été menée. Il est prévu de créer une plate-forme collaborative EGF.BTP accessible aux entreprises, à leurs sociétés d'intérim et aux organismes de formation agréés pour dispenser la formation. Les sociétés d'intérim pourraient inscrire en direct les intérimaires partant en formation et les organismes

de formation y consigner en temps réel les résultats obtenus par leurs stagiaires. Des attestations de formation seraient générées automatiquement et les entreprises auraient accès à la liste des intérimaires formés.

Le dispositif devrait être opérationnel avant la fin de l'année.

Coordination SPS

Le syndicat souhaiterait élever son niveau de collaboration avec les coordonnateurs SPS sur les chantiers réalisés en entreprise générale, ainsi que sur les opérations en PPP ou en conception-réalisation avec ou sans maintenance.

Il a dans cette optique monté un atelier composé de coordonnateurs SPS de la Fédération des acteurs de la prévention, de préventeurs des entreprises d'EGF.BTP et élargi à des représentants de sociétés de montage, internes aux entreprises générales, qui viennent apporter leur éclairage de maître d'ouvrage, ainsi qu'à des préventeurs d'entreprises de maintenance, également intégrées à des entreprises générales.

L'objet de l'atelier est d'échanger sur les attentes et besoins respectifs des différentes parties prenantes et de définir en commun les actions concrètes permettant d'optimiser la mission de coordination SPS dans le cadre des marchés globaux. La coordination SPS est généralement reconnue plus efficace et plus facile à assurer en entreprise générale que dans les marchés allotés : meilleure gestion notamment du passage du lot gros œuvre aux autres lots. L'ambition des entreprises générales serait d'en faire prendre conscience aux maîtres d'ouvrage.

Il est prévu d'élaborer en commun, de façon pratique, le cahier des charges de la mission idéale du coordonnateur dans les trois phases conception, réalisation, exploitation/maintenance et de la quantifier en heures, ce qui suppose de définir les obligations respectives de l'entreprise et du coordonnateur permettant d'exécuter cette mission de façon optimisée et au plus juste prix.

Il conviendrait ensuite de promouvoir ce cahier des charges auprès des institutionnels (CNAM, OPPBTP etc.) et d'en faire une recommandation auprès des entreprises générales.

contact EGF.BTP

Liliane Rozot

rozot@egfbtp.com • 0140 69 52 85

Mastère entreprise générale



La commission « mastère entreprise générale » est chargée d'assurer :

- la coordination pédagogique, le choix des formateurs,
- le recrutement des stagiaires et l'organisation des sessions,
- la pérennisation et la valorisation de la formation.

La commission « mastère entreprise générale » est présidée par Alain **Vassal** (ancien Bouygues Construction).

LESTP a créé à la demande d'EGF.BTP un mastère spécialisé « Management et techniques en entreprise générale » accrédité par la conférence des Grandes Écoles en juin 2012.

Cette formation vise à apporter aux stagiaires un socle de solides connaissances pour :

- mieux maîtriser le management et la gestion des corps d'état et des interfaces entre les métiers sur toute la durée d'une opération de la conception à la réception ;
- appréhender pour chaque lot les nouveaux process et nouvelles technologies et notamment ceux liés à la construction durable et au BIM.

Le programme a entièrement été élaboré par des professionnels d'EGF.BTP. Il suit le déroulement chronologique d'une opération de construction de la genèse à l'exploitation.

Les stagiaires ont donc la chance de bénéficier d'une contribution très importante et très active de professionnels des entreprises générales à l'animation du mastère. Au total l'enseignement est assuré par plus de soixante professionnels et experts de haut niveau.

C'est un point fort et remarquable dans la pédagogie de la formation.



Visite de la promotion 2015-2016 du mastère EG sur le chantier de rénovation de la grande arche de la Défense (Eiffage).

Sont éligibles les publics suivants :

- ingénieur ou master scientifique,
- maîtrise ou équivalent + 3 ans d'expérience,
- par dérogation sur dossier pour des professionnels confirmés.

La durée de la formation est de 490 heures se répartissant en 14 modules de 35 heures. Le rythme d'alternance est d'une semaine de cours suivie de trois semaines en entreprise. Les stagiaires doivent soutenir une thèse pour valider le cursus.

Les retours, tant des stagiaires que de leurs entreprises, sont tous excellents et le recul est maintenant suffisant pour en apprécier la portée.

La quatrième promotion a démarré en février dernier. EGF.BTP attache une importance toute particulière à la pérennisation de cette formation.



Accueil par Laurent Grall de la promotion 2016-2017.

contact EGF.BTP

Liliane Rozot
rozot@egfbtp.com • 01 40 69 52 85



Concours prévention santé sécurité 2016 d'EGF.BTP

Depuis 2002, EGF.BTP organise pour ses adhérents un concours ciblé sur les thèmes de la prévention, santé et sécurité, afin de :

→ montrer que la prévention, la santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales des entreprises générales ;

→ valoriser et faire connaître les performances et innovations des entreprises en matière de politique de prévention des risques.

Une nouvelle édition de ce concours a été organisée en 2016 mais sous une forme différente.

Le concours était jusqu'à présent organisé au niveau national avec un jury national et des prix nationaux. Il a été décidé pour la première fois de le lancer dans chaque délégation régionale d'EGF.BTP avec désignation par un jury local de lauréats régionaux, parmi lesquels un jury national sélectionne les primés au plan national.

Cette nouvelle organisation visait à redynamiser le concours et à mobiliser les adhérents d'EGF.BTP au plus près du terrain, afin d'avoir un vrai impact de proximité en terme d'incitation

au développement de la prévention au sein des entreprises générales et de valorisation de leur image vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage locale.

Il semble que le pari ait été largement tenu. Onze Délégations régionales d'EGF.BTP se sont mobilisées pour participer au concours et près de 55 dossiers de candidature ont été déposés, contre 35 en 2014 et 17 en 2012.

La sélection des primés par les jurys régionaux ou le jury national s'est faite sur la base des 5 critères suivants :

- 1 - adéquation de l'action par rapport au problème identifié ;
- 2 - originalité de la démarche ;
- 3 - efficacité de l'action ;
- 4 - satisfaction des parties prenantes ;
- 5 - caractère reproductible de l'action.

Plutôt que de fermer le concours par un choix de thèmes pré-sélectionnés, il a par ailleurs été choisi de rendre éligible toute action de progrès quelle qu'elle soit.

Le jury national du concours Prévention Santé Sécurité d'EGF.BTP était composé de (de gauche à droite sur la photo) :

Docteur Boulat, directeur général de l'Association paritaire de santé au travail du BTP de la région parisienne

Ivan Boissières, directeur général de l'Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle

Jacques Letort, vice-président de la Fédération Française du Bâtiment

Marie-Laurence Guillaume, cheffe du bureau des équipements et des lieux de travail à la Direction Générale du Travail du ministère du Travail

Philippe Bourges, ingénieur en charge du BTP à la CNAMTS

Fabrice Thierry, président du jury et délégué national d'EGF.BTP à la prévention-santé-sécurité

Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTB

Olivier Hays, directeur de la maîtrise d'ouvrage de Gecina

Michel Zulberty, président d'Apogée - Institut français du management immobilier - IGPEF (absent de la photo)



© Bruno Lévy

Les lauréats nationaux

Trophée d'or 2016 : **Lorraine** Bouygues Bâtiment Nord-Est

**La réhabilitation et l'Anticiper Préparer Responsabiliser
Efficacité Sécurité**



Adaptation et vulgarisation des règles de sécurité à un chantier de réhabilitation en site occupé et mise en place d'un management inspiré du lean ou concept d'entreprise libérée avec équipes autonomes et industrialisation des process. Prototypage et/ou choix d'équipements adaptés aux contraintes.

Efficacité maximale grâce à un suivi assuré tout au long du chantier avec l'appui des équipes support et coordonné par la direction travaux.

Démarche collaborative en interne (innovation issue du terrain) mais aussi avec les partenaires extérieurs (conception d'équipements spécifiques en partenariat avec les fournisseurs).



Satisfaction de l'ensemble des parties prenantes : locataires, client, compagnons, entreprise, sous-traitants et fournisseurs. Démarche reproductible sur tous les chantiers.

Trophée d'argent 2016 : **Bourgogne Franche-Comté** C3B

Circulations sur chantier en gros œuvre et tous corps d'état

Mise en place d'un tapis rouge afin de baliser les zones de circulation et de les rendre visibles en permanence.

Avantages : facile à poser et déposer, résistant à la circulation piétonne et aux déchirements, autostable sans fixation, réutilisable.

Le tapis suit l'évolution du chantier et de ses phases de travaux. Adhésion unanime et respect de tous les acteurs.



Démarche innovante, fédératrice (sous-traitants, intérimaires, client) et reproductible sur tous les chantiers.



Trophée de bronze 2016 :

Nord Pas de Calais Rabot Dutilleul

Réhabilitation de la caserne Schramm à Arras (62)

Enjeu : réhabiliter le bâtiment de 140 m de long, selon un séquençage précis, en optimisant le travail de l'ensemble des acteurs et en réduisant autant que possible la pénibilité pour les compagnons grâce à l'industrialisation des modes opératoires.

Accent mis sur l'encadrement des flux de chantier : mutualisation des moyens pour mieux coordonner, limitation de la circulation des engins et des flux de circulation.

Réalisation d'un échafaudage mobile sur voies de grue pour un confort de travail accru.



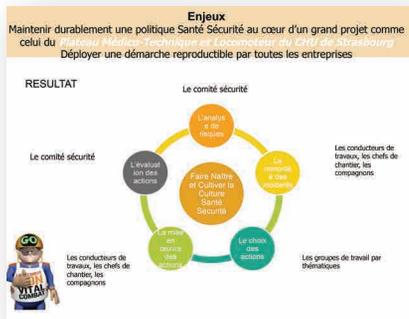


Les lauréats régionaux

Alsace

Bouygues Bâtiment Nord-Est

La démarche santé sécurité sur le site de l'hôpital de Hautepierre à Strasbourg (67). Comment maintenir durablement une politique de santé sécurité au cœur d'un grand projet ?



Aquitaine

Delta Construction



Faire partager

la politique de prévention santé sécurité de l'entreprise, par l'implication de tous et en développant l'esprit santé sécurité, au travers d'actions concrètes pour les chantiers.

Bourgogne Franche-Comté

C3B

Circulations sur chantier en gros-œuvre et tous corps d'état.



Chantier ICF Dijon, tapis rouge pour délimiter des zones de circulations.

Île-de-France

Robot Dutilleul

Application de la politique santé sécurité sur le chantier de la station radar de Palaiseau (91).



Lorraine

Bouygues Bâtiment Nord-Est

Réhabilitation en site occupé : industrialisation des travaux en s'appuyant sur la démarche du Lean management.



Exemples de préparation en atelier avant intervention en site occupé : préparation des faïences ; découpage des sols souples à hauteur d'homme.

Normandie

Bouygues Bâtiment Grand Ouest

Plan de manutention et de stockage adapté au poste banche.



Plan de manutention au poste banche ; principe : 1 matériel = 1 contenant identifié

Nord Pas de Calais

Rabot Dutilleul

Le chantier de la caserne Schramm à Arras (62). Optimisation du travail de l'ensemble des acteurs et limitation de la pénibilité des compagnons.



Exemple de solution pour faciliter le séquençage du chantier en toute sécurité : l'échafaudage mobile.

Mention spéciale : Bouygues Bâtiment Nord-Est

L'ergonomie de conception. Comment impliquer toute la chaîne en charge de l'acte de construire ?



PACA

Eiffage Construction Provence



Le serrage de planche 4G. Supprimer le risque de blessure, de maladie professionnelle, de TMS au cours des phases de serrage-desserrage des écrous de planche.

Système de serrage et desserrage pour écrous des tiges d'entretoises 4G.

Pays de Loire

Eiffage Construction Atlantique Vendée

Chantier Bois Hardy à Nantes (44) : mutualisation des moyens et étude logistique réfléchie pour répondre dans les délais et en assurant la sécurité de tous.



Picardie Champagne-Ardenne

Eiffage Construction Aisne Nord

Comment l'entreprise générale agit-elle sur les comportements ? Démarche « Ensemble plus d'efficacité », thème de la prévention.

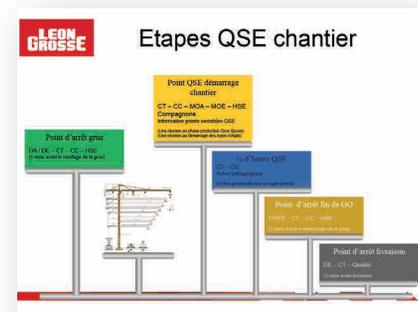


Rhône Alpes

Léon Grosse

Direction régionale Rhône-Alpes Bourgogne Franche Comté

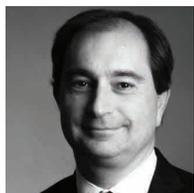
Les points d'arrêt : grue, démarrage de chantier, fin de gros œuvre, livraison.



La délégation technique

Stade Jean Bouïn Léon Grosse

Rudy Ricciotti architecte © EGF/BTP



La délégation technique est présidée par Laurent **Fayat** (Groupe Fayat), vice-président d'EGF.BTP.

La délégation technique s'appuie sur les travaux de deux commissions :

- la commission **structure**,
- la commission **SAV**.



La commission technique « structure » est présidée par Michel **Guérinet** (Eiffage Construction).



La commission technique « prévention - SAV » est présidée par Olivier **Gouvis** (Demathieu Bard).

Les actions menées au sein de ces deux commissions sont le reflet du niveau d'expertise apporté par les entreprises générales que ce soit pour les travaux normatifs ou les actions partenariales et de recherche. Ainsi bon nombre d'experts d'EGF.BTP apportent leurs contributions sur des sujets variés et pointus qui couvrent à la fois les aspects de conception et dimensionnement des ouvrages (Eurocodes, BIM), d'exécution des ouvrages (BFUP, cuvelage, cuisines collectives...) ou de performances des matériaux et produits (bétons et constituants).

Cette vision globale abordée sous l'angle technique représente un pilier fondamental de ce qui fait la reconnaissance d'EGF.BTP au niveau français, européen et international. Sous la présidence de Laurent **Fayat**, Michel **Guérinet** et Olivier **Gouvis**, la délégation technique a ainsi mis en œuvre un certain nombre d'actions autour de trois axes :

- **axe 1 : normalisation**
- **axe 2 : travaux partenariaux**
- **axe 3 : communication**

Normalisation

Dans le domaine d'activités des entreprises générales, la normalisation permet de fournir l'ensemble des textes techniques nécessaires. Il est bien évident que les intérêts s'étendent au-delà des frontières françaises et nécessitent une vision large d'un point de vue géographique.

Les Eurocodes

La prochaine génération des Eurocodes (prévue pour 2020) a amené la France à se positionner sur la manière d'influer au niveau européen et ceci dès lors qu'une volonté forte de réduire les

Annexes nationales a été affichée. Les entreprises générales sont ainsi bien représentées via un nombre important d'experts assurant des présidences, secrétariats ou participations actives aux instances françaises (AFNOR), européennes (CEN).

Les travaux menés dans ces commissions font appel à une présence active via les participations aux divers Groupes de Travail (TG). Citons à titre d'exemple :

- CEN/TC250/SC2/WG1/TG3 "Existing Structures"
- CEN/TC250/SC2/WG1/TG4 "Shear punching torsion"

- CEN/TC250/SC2/WG1/TG5 "Fire"
- CEN/TC250/SC2/WG1/TG6 "Structural Analysis"
- CEN/TC250/SC2/WG1/TG7 "Time dependant effects"
- CEN/TC250/SC2/WG1/TG10 "Durability"

Le TG10 mérite à lui seul une attention particulière car il reflète bien l'intérêt qu'il y a pour les entreprises générales à être présentes dans le domaine de la normalisation. Ce TG traite des aspects liés à la durabilité et en particulier celle des armatures en acier, c'est-à-dire correspondant aux classes d'exposition XC, XS et XD de la norme béton NF EN 206/CN pour lesquelles ce sont les risques de corrosion qui sont à considérer vis-à-vis du CO₂ (XC) ou des ions chlorures (XS ou XD). Sans rentrer dans les détails, la Norvège souhaite introduire un nouveau concept dans lequel les deux paramètres déterminants pour résister à ces agressions (enrobage C_{min} et rapport E_{eff}/L_{eq}) se retrouvent en compétition, c'est-à-dire que pour éviter la corrosion des armatures, on pourrait compenser une « moins bonne qualité » de béton par une augmentation de l'enrobage. Ainsi EGF.BTP a pris l'animation du groupe d'experts français visant à coordonner les approches portées par la France à la fois au niveau du TC « béton » et du TC « structure ».

Commission	Liste experts
Eurocode 1 Actions sur les structures	Édouard Moreau (Bouygues Construction) Évelyne Osmani (Eiffage Construction) Henry Thonier (EGF.BTP) Wilfried Pillard (EGF.BTP)
Eurocode 2 Calcul des ouvrages en béton armé et précontraint	Rodrigue Coyère (Eiffage Construction) Évelyne Osmani (Eiffage Construction) André Coin (EGF.BTP) Édouard Moreau (Bouygues Construction) Henry Thonier (EGF.BTP) Wilfried Pillard (EGF.BTP)
Eurocode 7 Calcul géotechnique	Évelyne Osmani (Eiffage Construction) Henry Thonier (EGF.BTP)
Eurocode 8 Calcul sismique	Évelyne Osmani (Eiffage Construction) André Coin (EGF.BTP) Henry Thonier (EGF.BTP) Wilfried Pillard (EGF.BTP)

Liste des experts



Le BIM

Si il y a bien un sujet d'actualité, c'est celui de la maquette numérique ou BIM. Ainsi, le Comité européen de Normalisation (CEN) a entériné en septembre 2015 la création d'un Comité Technique « BIM ». Les enjeux portent sur trois axes :

- les produits et leurs propriétés au travers des dictionnaires, catalogues et formats d'échange ;
- les processus métiers créateurs de valeur ajoutée dans la maquette numérique ;
- le management du BIM.

La France, loin d'être à la traîne, a pu ainsi, grâce en partie à la contribution des experts des entreprises générales, se positionner dès la création de ce TC puisque elle dispose d'une norme spécifique sur le dictionnaire de propriétés (XP P 07-150). Cette légitimité s'est encore affirmée par le positionnement adopté pour le suivi des travaux français, européens (CEN) et internationaux (ISO).

Cette norme devrait être portée au niveau européen. En complément la création au sein du CEN d'un Technical Comity (TC) a été l'occasion pour la France de proposer des axes de travail au travers des New Work item (NWI), dont celui visant à normaliser les "High level Information Delivery Manuals".

Pour ce qui est de l'ISO, les experts suivent les travaux du TC59/SC13 avec les groupes de travail associés suivants :

ISO		ISO/TC 59/SC 13
WG 2		Classification of the information on the construction industry
WG 8		Building information models - Information delivery manual
WG 11		Product data for building services systems model
JWG 12		Development of building data related standards
WG 13		Implementation of collaborative working over the asset lifecycle
TF 1		Terminology
TF 2		Business Planning and Strategy

Normalisation BIM - Travaux internationaux (ISO)

Pour ce qui est du CEN, la structuration est la suivante :

CEN/TC 442		
WG 1		Strategy and Planning
WG 2		Exchange information
WG 3		Information Delivery Specification
WG 4		Support data Dictionaries

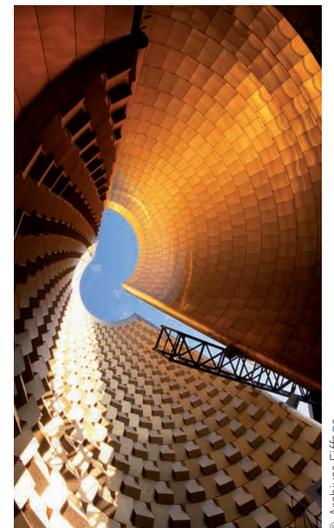
Normalisation BIM - Travaux européen (CEN)

Et bien évidemment, les travaux portés par la France (AFNOR) ont aussi donné lieu à une structuration en groupes d'experts auxquels participent les membres des entreprises générales. Citons Marie-Claire Coin (Eiffage Construction), Daphné Dureisseix (Vinci Construction France), Daniel Saïd (Bouygues Construction), Claude Dumoulin (FNTP).

Les travaux français

EGE.BTP s'investit depuis plusieurs années en assurant la présidence et le secrétariat des commissions visant à établir les textes cités dans les marchés français. L'année 2015 a été l'occasion d'engager des nouveaux travaux comme :

- la création de la norme sur l'exécution des ouvrages en BFUP (NF P 18-451) ;
- la révision du DTU 14.1 sur les cuvelages ;
- la finalisation du DTU 21 sur l'exécution des ouvrages en béton ;
- la révision du fascicule de documentation FD P 18-503 sur la classification des parements en béton ;
- la création des normes d'essais sur béton (méthodes adiabatiques et semi-adiabatiques) ;
- la révision de la norme d'investigation des bétons dans la structure (NF EN 13791).



© Archives Eiffage

Actions partenariales

Les projets nationaux

EGF.BTP est un acteur incontournable dès lors qu'il y a de la recherche collaborative se déclinant en général sous la forme de projets nationaux (PN).

→ Le PN Recybéton qui vise à donner les règles permettant de recycler le béton arrive à échéance. EGF.BTP est membre du Comité directeur, du Comité scientifique et du Comité éditorial. Par ailleurs, EGF.BTP a animé le GT relatif aux aspects normatifs et coordonne ainsi les résultats des diverses études dans l'objectif de faire évoluer les normes.

→ En 2009, la profession a publié des recommandations sur le concept de performance équivalente des bétons. Cette nouvelle approche permet de promouvoir des solutions ingénieuses de formules de béton dérogeant à une approche de moyens et obéissant à des critères de performance. L'intérêt national pour ce sujet a abouti au lancement du projet PerfDub, projet qu'EGF.BTP va suivre en animant le GT sur la valorisation en lien avec les travaux européens cités sur l'évolution des Eurocodes.



QUALIpreMUR

Dans la continuité des recommandations sur le béton de remplissage des prémurs, EGF.BTP s'est associée avec la FIB (Fédération de l'Industrie du Béton) et l'UMGO (FFB) afin de réaliser un référentiel commun définissant les principes fondamentaux d'utilisation et les bonnes pratiques de mise en œuvre des MCI en sécurité. En particulier, il a pour vocation à bien définir le rôle des divers intervenants (fournisseur, utilisateur et bureau d'études).



Boucles de levage

Il existe des différences d'interprétation entre les documents de référence qui traitent du levage d'éléments préfabriqués par boucles et tout particulièrement des poutres préfabriquées : fascicule 65, FprCEN/TR 15728:2015, Recommandation R362, fiches de l'OPPBTP E4F0110 Manutention boucles...

Suite à des échanges entre Philippe Busi (Bouygues Construction) et la FIB, il a été créé un groupe dont l'objectif est que chacun se mette d'accord sur l'interprétation à faire des différents textes existants afin de préconiser la même méthode de dimensionnement pour les boucles de levage et de mettre ensuite à jour les documents de référence.

Prédalles suspendues (système LPPVE)

Sous l'égide de la commission « Eurocode 2 », André Coin (EGF.BTP) a piloté un groupe permettant de créer un document normatif (fascicule de documentation) qui donne les préconisations en termes de conception, dimensionnement, mise en œuvre et contrôle de la qualité d'exécution.

Ce système communément appelé LPPVE a pour vocation de lever l'interdiction des bureaux de contrôle pour la construction de planchers suspendus avec boîtes d'attente en zone sismique.

Des actions de communication sont prévues en région courant 2016





Communication

La valorisation des travaux menés par la délégation technique d'EGF.BTP se traduit par un ensemble d'actions de communication. Citons à titre d'exemple :

- la mise à jour en cours des fiches prévention de la commission SAV avec en priorité celles concernant les cuisines collectives et les balcons ;
- la participation de Philippe Menguy (Bouygues Construction) et Vianney Fullhardt (Eiffage) pour les travaux ayant conduit à la publication par l'AQC de l'ouvrage « Pathologie des équipements de génie climatique » ;
- la participation régulière aux matinales du CERIB ;

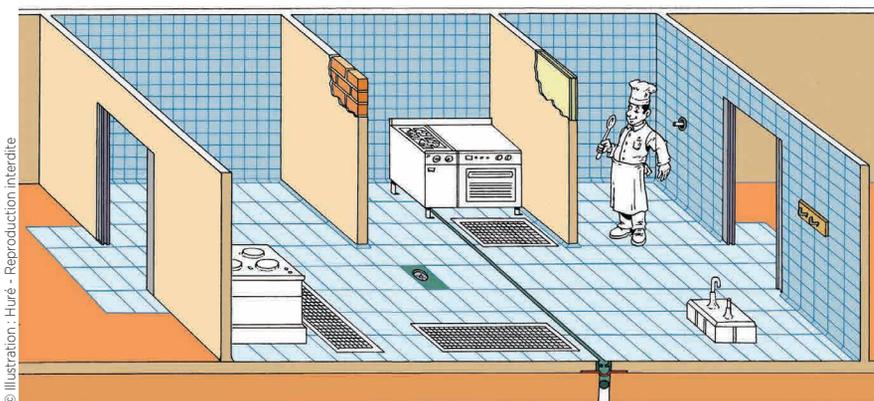
→ la participation d'EGF.BTP à la journée de présentation du PN Recybéton en juin 2015 à la SMA-BTP (voir-photo ci-contre) ;

→ la participation d'EGF.BTP à la journée d'expertise du CERIB en juillet 2015 avec une présentation des travaux communs sur les prémurs ;

→ le partenariat d'EGF.BTP lors de la réunion du TC250/SC8 sur l'Eurocode 8 en mars 2016 à Paris.

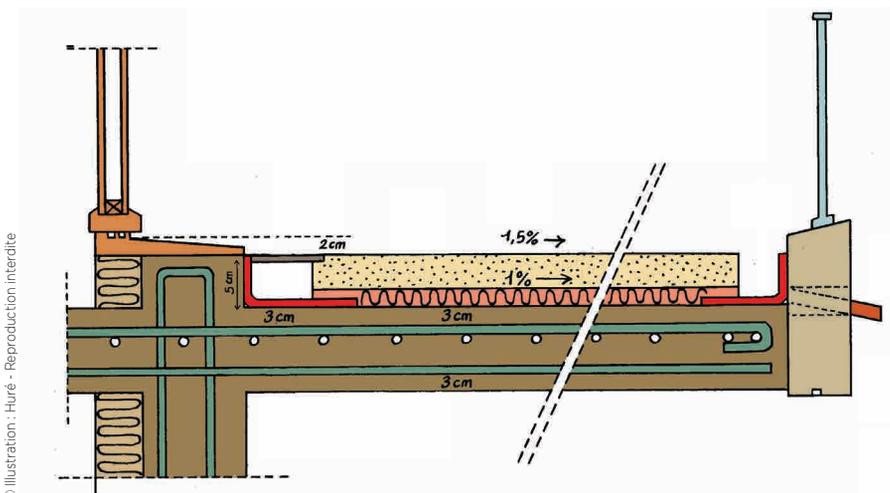


© EGF.BTP



© Illustration : Huré - Reproduction interdite

Illustration pour la fiche technique « grandes cuisines ».



© Illustration : Huré - Reproduction interdite

Illustration pour la fiche technique « balcons ».

contacts EGF.BTP

Wilfried Pillard

pillard@egfbtp.com • 01 40 69 51 27

Henry Thonier

thonier@egfbtp.com • 01 40 69 52 87

Les délégations régionales

Les **délégations régionales**, essentielles pour promouvoir les missions et déployer les actions d'EGF.BTP sur le territoire, sont très actives. Notons que plus d'un tiers d'entre elles ont un nouveau délégué cette année : Alsace, Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté, Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes.

En dehors des visites de chantiers, qui sont un moment d'échange privilégié des membres d'EGF.BTP avec leurs clients et partenaires, les délégations organisent de nombreuses manifestations pour accroître la visibilité de l'entreprise générale. Parmi les thématiques mises en avant, citons l'emploi local, axe de communication majeur pour le syndicat, ou la récente réforme des marchés publics, qui nécessitait un effort de pédagogie. Pour ce faire, plus d'une dizaine de délégations ont eu recours à l'organisme de formation BTP.Services pour organiser des réunions en régions avec Jacques Fournier de Laurière, président de la Cour administrative d'appel de Paris et ancien maître d'ouvrage.

Enfin, pour la première fois, le concours santé-sécurité d'EGF.BTP a été organisé à l'échelle régionale : une soixantaine de dossiers étaient candidats et les 11 lauréats régionaux ont ensuite été départagés par un jury national (voir p24). Une occasion unique de motiver les équipes au plus près du terrain, de développer la culture du partage d'expérience et d'échanger avec nos partenaires sur ce sujet notamment via les jurys tous d'excellente qualité.

contacts EGF.BTP

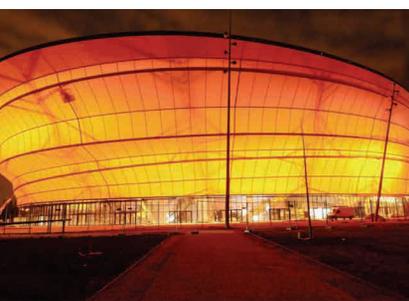
Laurence Francqueville
francqueville@egfbtp.com • 01 40 69 52 81
Christian Cucchiarini
cucchiarini@egfbtp.com • 01 40 69 52 83
Xavier Bezançon
bezancon@egfbtp.com • 01 40 69 52 74

Médiathèque de Vitrolles, Eiffage

© Thierry Lavernos - Architecte : Jean-Pierre Lott



Les docks pour Icade à Strasbourg (groupe KS), Heintz & Kehr Architectes



Zenith, Eckbolsheim (Bouygues Construction), architecte : Massimiliano Fuksas

© Tous droits réservés

© Tous droits réservés

Alsace

Denis Tritschler (Eiffage Construction) a cédé son mandat de délégué régional à Christophe Quilichini (Demathieu Bard) fin 2015. Autre fait marquant de l'année : la délégation a accueilli en avril un nouveau membre : KS Construction (38 millions d'euros de chiffre d'affaires en Alsace avec 160 personnes). La commande publique reste faible en Alsace et l'entreprise générale éprouve toujours des difficultés à trouver sa place dans ce segment. La délégation a décidé d'aller à la rencontre de ses clients en organisant le 10 mai une réunion d'information avec Jacques Fournier de Laurière, président de la Cour administrative d'appel de Paris pour expliquer la réforme du code des

marchés publics. Cette initiative a rencontré un franc succès, avec plus de 80 participants, et permis de communiquer auprès des donneurs d'ordre locaux sur ce que pèse les entreprises générales dans la région, notamment en termes d'emploi. Deux visites de chantier sont par ailleurs programmées d'ici l'automne au TGI de Strasbourg (chantier Eiffage Construction et Spie batignolles) et au Consulat (chantier Demathieu Bard). Enfin, le lauréat du concours sécurité organisé à Strasbourg au printemps est Bouygues Bâtiment Nord-Est pour l'application de sa démarche santé-sécurité au grand chantier de l'hôpital de Hautepierre à Strasbourg.



La délégation Alsace est animée par Christophe **Quilichini** (Demathieu Bard).

Aquitaine



La délégation Aquitaine est animée par Sébastien **Michaux** (GCC).

Sébastien Michaux (GCC) a été élu à la tête de la délégation régionale en septembre 2015, en remplacement de Yves Brussaut (Spie batignolles). Dans la continuité de son prédécesseur, le nouveau délégué régional a poursuivi l'implication de la délégation dans l'ensemble des instances régionales, notamment en matière de lutte contre le travail illégal, de formation des jeunes, d'emploi, d'insertion, de sécurité sur les chantiers.



Plusieurs rencontres ont été organisées, notamment avec l'association régionale des organismes HLM (Aroscha), le CHU, le conseil départemental de Gironde, la FFB ou encore avec Virginie Calmels, adjointe au maire de Bordeaux.

Une réunion d'information est prévue le 16 juin pour expliquer la réforme des marchés publics qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril. Pour améliorer la communication de la délégation, une lettre d'information a été publiée en mars 2016.

Enfin, le concours sécurité 2016 en Aquitaine a récompensé Delta Construction et son projet de faire partager sa politique de prévention-santé-sécurité par l'implication de tous, au travers d'actions concrètes sur le chantier.



Promenade Sainte-Catherine (GCC), architectes :Valode et Pistre



Logements Nativ origin, Bordeaux (Eiffage), architecte : ANMA



Clinique Capio, Bayonne (Eiffage), architecte : AIA

Auvergne



La délégation Auvergne est animée par Antoine **Francis** (Vinci Construction).

La délégation Auvergne est la première à avoir fait appel à Jacques Fournier de Laurière et BTPServices pour organiser une journée d'information avec ses clients le 14 octobre 2015 : environ 75 personnes se sont rendues à Clermont-Ferrand pour écouter cet expert et grand praticien de la commande

publique. Une autre réunion d'information et d'échanges est envisagée pour l'automne 2016 sur le rôle de l'entreprise générale pour sécuriser le recours aux contrats globaux.

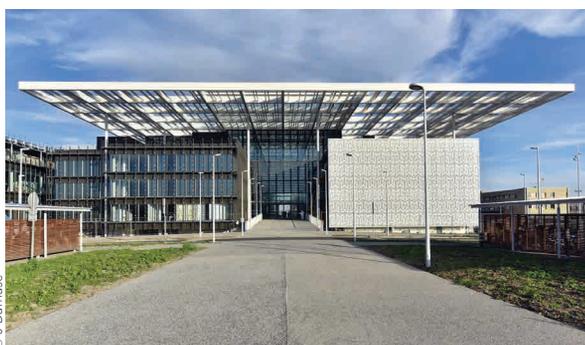
Par ailleurs, la délégation est intervenue lors d'un colloque de l'Ophis 63 fin janvier 2016 sur



Laboratoire Magnas et volcans en PPP (GCC), Architecte : Groupe 6

© RP Ribiere

« des idées innovantes pour l'habitat de demain », qui devrait déboucher sur un plan d'action. Enfin, des contacts sont établis avec la délégation Rhône-Alpes pour échanger davantage dans le cadre de la grande Région.



RDI Michelin, Clermont-Ferrand (Eiffage), Architecte : Chaix & Morel et Associés

© J Damase

Bourgogne Franche-Comté



La délégation Bourgogne est animée par Sylvain **Vallet** (Eiffage Construction).

Sylvain Vallet a été élu à la tête de la délégation régionale en juillet 2015 et de nouveaux représentants ont intégré la délégation (Vinci Construction et Bouygues Construction).

Malgré les difficultés conjoncturelles et structurelles éprouvées par les entreprises générales dans la région, la délégation Bourgogne retrouve une certaine

dynamique, se traduisant notamment par l'organisation d'un concours sécurité.

Enfin, une réunion d'information avec la maîtrise d'ouvrage sur la réforme des marchés publics est programmée à l'automne avec BTPServices.



© Nicolas Walterfaugle



Université de Bourgogne en PPP, Dijon (Bouygues Construction) Architecte : Michel Remon

< Bureaux de la Carsat, Dijon (Eiffage) Architecte : Archigroup



Île-de-France



La délégation Île-de-France est animée par Thierry **Barber** (CBC)

Au rythme de pratiquement une réunion par mois, la délégation régionale Île-de-France a entrepris de nombreuses actions cette année. Ainsi plusieurs chantiers ont été visités, notamment le siège de Sogeprom à Fontenay sous bois et la reconstruction de l'Îlot Fontenoy-Séguir à Paris, qui accueillera des services du Premier ministre et plusieurs autorités administratives indépendantes (dont la CNIL et le Défenseur des Droits).

La délégation a également reçu plusieurs invités, parmi lesquels Sophie Boissard (SNCF Immobilier), Renaud Prouveur (Spallian), Serge Lepeltier (Association Equilibre des énergies et ancien ministre et ambassadeur chargé des négociations sur le changement climatique) et Thomas Liverzay (Agence parisienne du climat à laquelle EGF.BTP a adhéré). Jean-Baptiste Bouthillon (Paris Ouest Construction), par ailleurs président de la commission « Logement » d'EGF.BTP, fait désormais partie du comité exécutif logement d'Île de France (voir page 3).

Par ailleurs, le jury du concours sécurité en Île-de-France a primé Rabot Dutilleul parmi les douze dossiers candidats pour sa politique de santé-sécurité, illustrée par le chantier de la station radar de Palaiseau.

Enfin, une manifestation de grande ampleur aura lieu le 13 octobre sur le thème de « l'entreprise générale au service du Grand Paris ». Quelque 300 personnes y sont attendues.



© EGF.BTP

Visite du futur siège de Sogeprom, Fontenay-sous-Bois (Eiffage Construction), architecte : Anne Demians



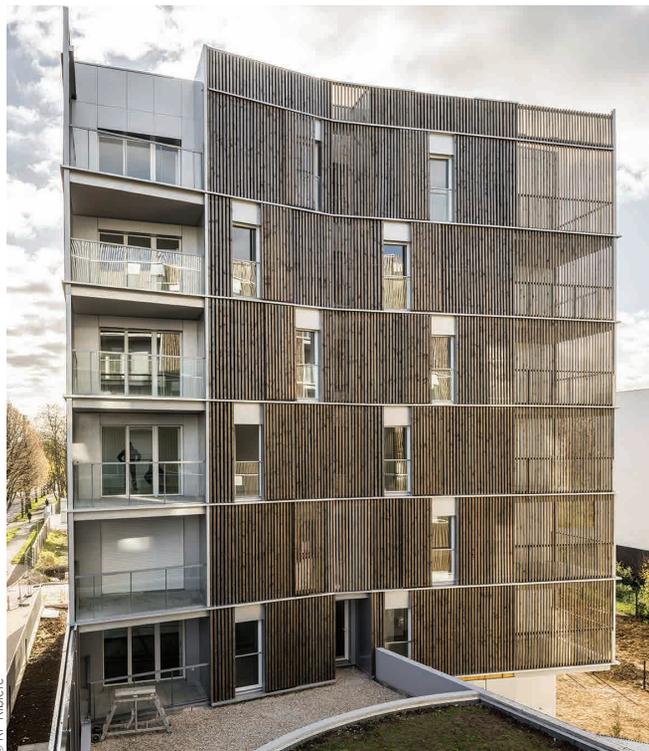
© Olivier Boë

Logements sociaux en conception réalisation pour Immobilière 3F, Pontoise (Léon Grosse), architecte : Plan 01



© EGF.BTP

Reconstruction de l'Îlot Fontenoy-Séguir, Paris (Vinci Construction), architecte : FS Braun et Associés



© PR Ribière

Logements sociaux, Choisy-le-Roi (GCC), architecte : Philippon / Kalt

Languedoc-Roussillon

La délégation régionale a organisé deux importantes manifestations ce printemps : une visite du chantier du Palais de justice de Béziers le 27 avril (Sogea) et une réunion d'information le 15 juin à Montpellier avec Jacques Fournier de Laurière. Maîtres d'ouvrages et partenaires ont en outre été conviés par la délégation à visiter le chantier de l'Ehpad de Serre-Cavalier à l'automne 2015, en présence du sénateur-maire Jean-Paul Fournier. La délégation régionale a reçu également Nicolas Gallot, directeur de la construction de LRA, AMO de la Région. Enfin, dernier point marquant, la délégation régionale a accueilli au mois d'avril dernier la société Giraud, ce après l'entreprise Baudin Châteauneuf qui a rejoint également cette délégation il y a tout juste un an.



© Tous droits réservés

La délégation Languedoc-Roussillon est animée par Bruno **Leverger** (Fayat).



© EGF.BTP

Ehpad de Serre-Cavalier (Eiffage Construction), architectes : Séquences & Fontaine & Malvy

Lorraine



La délégation Lorraine est animée par Antoine **Thomazo** (Bouygues Bâtiment Nord Est).

Une importante manifestation a été organisée le 12 novembre dernier à l'hôtel de ville de Nancy en présence de Laurent Hénart, maire de la ville et de Sylvie Petiot, présidente de la FRB et 1ère adjointe au maire. Dans la foulée de la visite du chantier de logements «Tapis Vert» (chantier Bouygues Construction), cette réunion visait à mieux faire connaître EGF.BTP en insistant notam-

ment sur son poids dans l'économie et l'emploi local. Un débat a eu lieu sur ce thème avec Lionel Mahuet (directeur général de Meurthe-et-Moselle Habitat), Hervé Claudel (directeur du fabricant poseur de fenêtres Les Zelles), José Campos (directeur technique de l'entreprise d'électricité FCGE) et Stéphanie Vincent (Axia Intérim). Dans la foulée de cette manifestation, les contacts avec la municipalité restent soutenus afin d'aboutir à une charte sur l'emploi local.

La délégation organise elle aussi une réunion d'information sur la réforme des marchés publics début juillet. Enfin, le concours sécurité a primé Bouygues Bâtiment Nord Est pour sa démarche d'industrialisation des travaux de rénovation en site occupé pour prévenir les risques et accidents du travail.



© EGF.BTP

Débat sur « l'entreprise générale au service de l'emploi local » à la mairie de Nancy.



© EGF.BTP

Visite de « Tapis vert » à Nancy (Bouygues Construction) Architecte : Anne Demians



Les Terrasses de Badiou en conception réalisation, ZAC de la Cartoucherie (GBMP-DR), architecte : Cardette Huet

Midi-Pyrénées



La délégation Midi-Pyrénées est animée par Franck **Ribière** (Eiffage Construction).

La délégation régionale a participé, comme chaque année, aux Rencontres régionales de l'ingénierie Midi Pyrénées et est intervenue sur les tables rondes (conception réalisation, ...)

Giraud a intégré EGF.BTP en avril 2016, et a fortiori la délégation régionale Midi-Pyrénées, siège de l'entreprise.

Il a été mis en place des formations communes pour des collaborateurs de membres d'EGF et tout particulièrement sur le nouveau code des marchés publics.

Normandie

La délégation Normandie est animée par Jean-Marc **Le Mouellic** (Bouygues Bâtiment Grand Ouest).



Pas moins de 75 participants ont assisté à la réunion d'information sur la réforme des marchés publics qui a eu lieu le 25 novembre 2015 sur le site de l'École supérieure nationale maritime, qui a remporté la Clé d'argent de l'entreprise générale en 2015.

Une rencontre avec l'ensemble des partenaires de la filière est en outre programmée au deuxième semestre pour redynamiser le dialogue entre fédérations. Ce dialogue sera mis à profit pour mettre à jour les chartes signées avec EGF.BTP.

Une visite du chantier du Palais des congrès du Havre (Spie batignolles) s'est déroulée en février 2016, suivie de celle du chantier du nouveau collège de Notre-Dame de Gravenchon (chantier Bouygues Construction).

Le jury du concours sécurité s'est tenu le 19 avril à Rouen. C'est Bouygues Bâtiment Grand Ouest qui a remporté le prix régional avec son plan de manutention et de stockage.



Résidence du Square, Rouen, pour Habitat 76 (Bouygues Construction), Michel Kagan Architecture et Associés



Laboratoire B, Mont-Saint-Aignan (Bouygues Construction), architectes : Atelier des deux Anges & AZ Architecture

Nord-Pas de Calais



La délégation Nord-Pas de Calais est animée par Philippe **Bamas** (Spie batignolles).

La délégation Nord-Pas de Calais est toujours aussi dynamique. Philippe Bamas (Spie batignolles) a pris le relais de Gilles Dupont (Rabot Dutilleul) en juillet 2015.

Les huit commissions thématiques d'EGF.BTP dans la région favorisent l'échange de bonnes pratiques et font avancer les sujets chers à l'entreprise générale. A titre d'exemple, l'axe de travail privilégié cette année par la commission QSSE, en lien étroit avec la commission inter-entreprises de la FFB, est la lutte contre le travail illégal et le travail dissimulé. La délégation régionale vient en outre de créer une nouvelle commission sur la numérisation et le BIM. L'objectif est d'échanger sur les pratiques des membres et de démontrer, au niveau



Logements à Mouvaux (Holbat), LAN Architecture



Centre culturel de Lesquin (GCC), Trace Architects

Parmi les principales actions développées cette année, citons la signature d'une charte de bonnes pratiques en matière de conception-réalisation avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes le 9 septembre dernier. D'autres actions de coopération ont été engagées avec la Région (la rédaction d'une charte du bon payeur) et l'OPPBTB. La délégation se fait par ailleurs fort de recevoir les principaux acteurs du secteur lors de ses réunions mensuelles.

Compte tenu des mesures de sécurité déployées sur le territoire, la traditionnelle cérémonie des vœux d'EGF.BTP en Nord-Pas de Calais ne s'est pas déroulée comme prévu sur un chantier. La délégation a reçu Nicolas Grivel, directeur général de l'Agence pour la rénovation urbaine, le 22 janvier, pour débattre de la mise en oeuvre du Nouveau Programme de rénovation urbaine dans la région.

de la région, que l'entreprise générale est en pointe sur l'intégration de la numérisation et du BIM dans l'acte de construire.

Le jury du concours santé-sécurité d'EGF.BTP en Nord-Pas de Calais a récompensé Rabot Dutilleul pour sa démarche sur le chantier de la caserne Schramm à Arras devant cinq autres candidats. Une mention spéciale a été décernée à Bouygues Bâtiment Nord-Est pour son projet « ergonomie de conception ».

La délégation a en outre demandé à BTPServices et Jacques Fournier de Laurière de venir décoder la réforme des marchés publics devant un parterre de donneurs d'ordre le 27 mai. Enfin, une visite du chantier régional du plan campus (site Eurasanté) en partenariat public-privé (Eiffage Construction) est programmée début juillet.



© Tous droits réservés

Cinéma Cinélumière, Armentières (Eiffage), architectes : Cattani-Maes



PACA



La délégation PACA est animée par Jean-Luc **Aubert** (Eiffage Construction).

Depuis, la délégation a poursuivi ces actions notamment avec le groupe Prévention, qui se réunit de manière régulière afin d'échanger sur les incidents, de partager sur les bonnes pratiques et de poursuivre notre rôle vis-à-vis de nos partenaires sous-traitants. C'est pourquoi la régionalisation du concours sécurité a été un vrai succès avec 8 dossiers défendus par les collaborateurs des entreprises de Paca. Le vainqueur régional est Eiffage Construction avec son système de serrage pneumatique des écrous de banches.

Une réunion de sensibilisation des partenaires sous-traitants a eu lieu dans l'entreprise de menuiseries extérieures Chiri en présence des conducteurs de travaux de nos entreprises, une autre est pro-

grammée chez Crudelli (lots techniques). Les réunions de délégation sont l'occasion d'échanger sur les problématiques locales mais aussi de recevoir des invités extérieurs comme Jean-Noël Léon, directeur régional de BNP Paribas Immobilier ou José Rossi, directeur de la SPLM. Sans oublier, les relations étroites entretenues avec les fédérations du secteur (visites de chantier, représentation en bureau, délocalisation des réunions de délégation dans les fédérations départementales).

Enfin, la délégation a convié ses donneurs d'ordre et partenaires le 1^{er} juin pour écouter la lecture de la réforme des marchés publics faite par Jacques Fournier de Laurière, formateur de BTPServices et expert en la matière.



Rénovation et extension du musée d'Histoire, Marseille (Léon Grosse), architecte : Carta et associés



Regroupement Centre médical Rhône Azur et Centre hospitalier de Briançon (Bec Construction Provence), Jean-Michel Battesti Architectes et associés



La délégation a communiqué sur ses principales actions le 24 juin 2015 à l'Hôtel Dieu Intercontinental à Marseille (le Concours Clé d'Or de l'entreprise générale, l'action exemplaire du groupe Prévention, le travail et les échanges avec ses partenaires sous-traitants) et a débattu avec les maîtres d'ouvrages et

les maîtres d'œuvres sur la conception-réalisation. La plupart de ces sujets ont d'ailleurs été repris dans la lettre d'information de novembre, tout en donnant la parole à nos clients et nos partenaires.

Pays de Loire

Après l'importante visite clients au musée des arts de Nantes en juillet 2015, la délégation a choisi de changer de registre en organisant avec l'Union sociale pour l'habitat une soirée-débat intitulée « Bailleurs, concepteurs et constructeurs, unis au service de l'usager » en préambule du congrès HLM qui se tiendra à Nantes en septembre. L'objectif est double : faire un état des lieux de la pratique de la conception-réalisation en logement social et dénoncer les idées reçues ; aller plus loin en réfléchissant ensemble à la « haute qualité d'usage » dans le logement social.



La délégation Pays de Loire est animée par Gwendal **Gautier** (Eiffage Construction).

Parmi les autres actions importantes menées cette année, citons la mise à jour de la charte EG-partenaires sous-traitants, qui est en cours de réécriture avec la Fédération du bâtiment.

Enfin, le jury du concours sécurité a choisi Eiffage Construction pour sa démarche de mutualisation de moyens et son organisation logistique au travers de l'exemple du chantier de Bois Hardy à Nantes d'une opération de réhabilitation réalisée en entreprise générale pour Nantes Habitat.



Lycée des Mauges, Beaupréau (Eiffage), architecte : Epicuria

Picardie Champagne-Ardenne



Collège de Sissone (Demathieu Bard), architecte : Daudre-Vignier et Associés

Plusieurs réunions se sont tenues entre la délégation régionale et l'Ordre des architectes de Picardie mais aussi avec la FFB en Picardie et dans l'Oise : une mise à jour de la charte EG-partenaires sous-traitants est en cours et des actions communes sont mises en place auprès des maîtres d'ouvrage pour limiter à 5 % le nombre d'heures dans les clauses d'insertion, compte tenu de la conjoncture. Comme chaque année, plusieurs visites

de chantiers avec des clients ont été organisées : le collège de Sissone ; l'opération de logements Le Régent à Amiens ; le Hub d'Amiens (chantier Nord-France) ou encore la clinique de Courlancy à Reims (Eiffage-Cari).

La délégation organise par ailleurs le 23 juin une réunion d'information avec des maîtres d'ouvrage en présence de Jacques



La délégation Picardie Champagne-Ardenne est animée par Jérôme **Buiron** (Nord France Construction).

Fournier de Laurière sur la réforme des marchés publics. Enfin, le concours sécurité s'est tenu à Amiens le 26 avril : parmi les cinq dossiers en lice, le jury a primé celui d'Eiffage Construction pour son projet « Comment l'entreprise générale agit-elle sur les comportements ».



Visite du chantier Le Régent à Amiens (Eiffage Construction), Richard Architecture

Rhône-Alpes



La délégation Rhône-Alpes est animée par Bertrand **Madamour** (Eiffage Construction).

Bertrand Madamour (Eiffage Construction) a été élu à la tête de la délégation régionale en septembre, en remplacement de Philippe de Lamarzelle (Demathieu Bard). Suite à la nouvelle carte des régions, des contacts ont été établis avec la délégation Auvergne pour favoriser la coordination des actions des deux délégations. Suivant l'exemple de sa voisine, une réunion d'information sur la réforme des marchés publics a été organisée pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises le 26 mai à Lyon. L'édition 2015 de l'Observatoire du chiffre d'affaires sous-traité est en cours : les résultats des deux



Transformation de l'hôpital Debrousse en logements, Lyon (Floriot), architecte : Artefact & Dumetirer design

premières éditions ont incité le président d'EGF.BTP à pousser son déploiement sur l'ensemble du territoire. Il ressort de l'édition 2014 que sur les 573 millions de chiffre d'affaires sous-traité par les entreprises de la délégation, 71 % l'était à des entreprises de Rhône-Alpes (75 % avec les départements limitrophes). La part qui revient à des entreprises étrangères est inférieure à 1 %, même avec

le gros chantier de charpente du stade de Décines réalisé par l'entreprise portugaise Martifer. Sur ce sujet a d'ailleurs été engagée une concertation avec la FFB, la fédération des promoteurs et la Dirrecte.

Cet observatoire du chiffre d'affaires sous-traité sera à nouveau mis en avant lors de la grande visite clients annuelle qui aura lieu le 16 juin sur le terminal T1 de l'aéroport Saint-Exupéry. D'autres visites ont été organisées cette année à l'occasion des réunions de la

délégation : l'hôpital Debrousse transformé en logements haut de gamme (groupe Floriot) ou la rénovation lourde de l'hôtel Radisson Blu (Eiffage Construction).

Enfin, le jury du concours sécurité a récompensé début avril Léon Grosse pour son projet « les points d'arrêt ».



Reconstruction du Pôle de gérontologie du Centre hospitalier Lucien Hussel de Vienne (Vinci Construction), architecte : CRR Architectes

Tour Incity, Lyon (Bouygues Construction) architectes : Valode et Pistre et AIA



© Sogelym Dixence

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE.BTP (EGF.BTP)

est le syndicat national des entreprises générales de bâtiment et de travaux publics, reconnues pour leur capacité à proposer à leurs clients une approche globale de l'acte de construire.

EGF.BTP regroupe des PME, des entreprises de taille intermédiaire ainsi que les majors, représentant globalement près d'un tiers de l'activité du secteur de la construction en France.

Le syndicat a pour vocation de **mettre en valeur les atouts et les spécificités de l'entreprise générale** auprès de toutes les parties prenantes, publiques et privées, liées au secteur de la construction.

Ainsi, il vise à promouvoir **le métier d'entrepreneur général**, à développer les formes de contrats qui permettent d'apporter des réponses globales et optimisées aux besoins des maîtres d'ouvrage, à valoriser les progrès réalisés par ses membres en matière de techniques et procédés innovants de construction, de protection de l'environnement et de santé-sécurité sur les chantiers, et enfin à encourager une politique sociale et de formation exemplaire.



ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE
FRANCE • BTP

EGF.BTP est présent sur tout le territoire au travers de **quatorze délégations régionales** et au niveau européen via **le Forum européen des entreprises générales.**